



STRATEGIE FORESTIERE ET PLAN D'ACTION 2024-2027 DE LA CHARTRE FORESTIERE DE L'ASTARAC

Version du 30/07/2024

ENTENTE ASTARAC



Table des matières

1 - Construction de la stratégie de l'Astarac	3
1.1 Le cadre des stratégies à différentes échelles.....	3
1.1.1 Stratégies nationales	3
1.1.2 Stratégies régionales	5
1.1.3 Stratégies départementales	7
1.1.4 SCoT de Gascogne	7
1.1.5 Projet de Parc naturel régional Astarac.....	9
1.2 L'outil Charte Forestière de Territoire	10
1.3 Construction et gouvernance.....	10
2 - Les enjeux et objectifs du territoire	11
2.1 Synthèse du diagnostic de territoire	11
2.1.1 Généralités sur le territoire de l'Astarac	11
2.1.2 Les forêts et arbres hors forêt.....	12
2.1.3 Valorisation des espaces boisés et produits bois	14
2.2 Les enjeux transversaux	16
2.2.1 Préserver et gérer durablement le patrimoine arboré et forestier de l'Astarac	16
2.2.2 Valoriser les espaces et les produits bois pour développer des activités et soutenir des filières locales	16
2.2.3 Mettre en œuvre une stratégie cohérente et partagée pour une gestion multifonctionnelle....	16
2.3 Les Objectifs stratégiques et opérationnels	17
2.3.1 Les objectifs stratégiques	17
2.3.2 Les objectifs opérationnels.....	17
3 - Un plan d'action autour de cinq grandes thématiques.....	20
3.1 Connaissance	20
3.2 Aménagement.....	20
3.3 Gestion durable.....	20
3.4 Filières locales	21
3.5 Sensibilisation et communication	21
4 - Le programme d'actions	22
4.1 Présentation de la fiche	22
4.2 Les fiches actions	23
4.2.1 Connaissance.....	23
4.2.2 Aménagement.....	28
4.2.3 Gestion durable	35
4.2.4 Filières locales	47
4.2.5 Communication	52
4.2.6 Animation	58

1 - Construction de la stratégie de l'Astarac

1.1 | Le cadre des stratégies à différentes échelles

La multifonctionnalité de la forêt se retrouve dans la multiplicité des stratégies impliquant la forêt et le bois. Ce sont des stratégies d'ordre politique qui donnent des objectifs à différentes échelles (stratégie nationale biodiversité 2030, stratégie nationale d'adaptation au changement climatique, Programme Régional de la Forêt et du bois...). Tout cela doit être complémentaire avec les différentes réglementations (code forestier, code de l'urbanisme, code de l'environnement...).

1.1.1 | Stratégies nationales

1.1.1.1 | Programme national de la forêt et du bois (PNFB) 2016-2026

Le Programme national de la forêt et du bois (PNFB) est introduit par la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt du 13 octobre 2014, fixe les orientations de la politique forestière, en forêt publique et privée, en métropole et en outre-mer, pour une période de dix ans. Il a été approuvé par le Décret n° 2017-155 du 8 février 2017 portant approbation du programme national de la forêt et du bois.

Il se donne quatre objectifs :

- Créer de la valeur en France, en mobilisant la ressource durablement,
- Répondre aux attentes des citoyens et s'intégrer aux projets de territoires,
- Conjuguer atténuation et adaptation des forêts au changement climatique,
- Développer des synergies entre forêt et industrie.

1.1.1.2 | Assises de la forêt et du bois

Les Assises de la forêt et du bois qui se sont tenues entre octobre 2021 et mars 2022, ont définis 25 actions réparties en 4 piliers :

- Relever le défi de la connaissance pour dresser un état détaillé de la forêt, suivre et anticiper ses évolutions et accompagner les propriétaires forestiers dans leurs choix face aux changements climatiques ;
- Poursuivre et pérenniser les financements dédiés au renouvellement de forêts plus résilientes et riches de biodiversité ;
- Investir massivement pour assurer l'innovation et la compétitivité de la filière industrielle bois ;
- Expérimenter de nouvelles formes de dialogue national et territorial pour la conduite des politiques forestières et pérenniser la dynamique des Assises.

Toutes les actions ont pour ambition de mieux prévenir les risques et lutter contre les incendies, d'adapter la forêt au changement climatique, de gérer durablement les forêts, de restaurer et préserver la biodiversité, les services écosystémiques et les sols des forêts et de structurer et développer la filière pour mieux valoriser les produits bois.

Le bilan du 23 novembre 2023 annonce que 19 mesures sont opérationnelles et 6 sont en cours de réalisation.

C'est ainsi que des propositions d'action pour la mobilisation des propriétaires privés ont été proposées dans un document. Elles ont notamment pour objectif de mieux connaître les propriétaires forestiers et leurs motivations, fiabiliser le cadastre, dynamiser la gestion des biens vacants et sans maîtres, regrouper le foncier et la gestion forestière et massifier les surfaces sous document de gestion durable.

L'Observatoire des forêts françaises a également été créé. Il a pour vocation de constituer un centre de partage et de production de données indispensables pour le pilotage des forêts françaises en rassemblant les

expertises et les connaissances sur la forêt. Destiné aussi bien aux professionnels qu'au grand public, son site en accès libre propose ainsi une information de référence sur les grands enjeux actuels, ainsi que des cartes et des services innovants pour la connaissance et la gestion des forêts à l'échelle des territoires dans le contexte de changement climatique.

1.1.1.3 | Stratégie nationale biodiversité 2030

La Stratégie nationale biodiversité 2030 vise à décliner l'accord international adopté à Montréal par la COP15 au niveau national et poursuivre l'engagement de la France en faveur de la biodiversité.

La forêt, riche en biodiversité, y est mentionnée dans plusieurs actions. Par exemple, des actions sur le territoire métropolitain sont prévues :

- Dans la mesure 1 « Renforcer la stratégie aires protégées pour atteindre les 10 % de surface en protection forte et bien gérer les 30 % d'aires protégées » avec notamment l'action 2 « Atteindre 10 % du territoire national sous protection forte ». Élaboration et la mise en œuvre du plan national d'action vieux bois et forêts subnaturelles notamment en vue de la mise sous protection forte de 10 % de la forêt domaniale métropolitaine.
- Dans la mesure 22 « Renforcer la résilience des écosystèmes forestiers, préserver la biodiversité et les services rendus par les forêts » où 4 actions sont décrites : « assurer un soutien de long terme au renouvellement forestier diversifié et résilient », « développer les Paiements pour Services Ecosystémiques (PSE) forestiers », « publier un plan national d'action « vieux bois et forêts subnaturelles » et « encourager l'utilisation de l'Indice de biodiversité potentielle (IBP) ».
- Dans la mesure 26 « Protéger et restaurer nos sols » et notamment l'action 4 « mettre en place un plan interministériel pour la protection des sols forestiers ».

1.1.1.4 | Stratégie nationale bas carbone (SNBC) et programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)

La Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) et la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) constituent le socle de la transition climatique et énergétique de la France.

Créée en 2015, la SNBC est la feuille de route de la France pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Elle mise sur les puits de carbone forestier et des produits bois notamment en maintenant la captation et les stocks de carbone par une meilleure gestion sylvicole, le boisement et la réduction des défrichements. Elle veut aussi maximiser les effets de substitution et le stockage de carbone dans les produits bois par une récolte accrue de bois (augmentation de la récolte de bois de 12 Mm³ par an à l'horizon 2026, et poursuite de l'augmentation par la suite, avec + 0,8 Mm³ par an à partir de 2036) mais aussi le recyclage des produits.

La PPE est un outil de pilotage de la politique énergétique de la France. Elle établit les priorités d'actions pour la politique énergétique qui permettront à la France d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Pour remplacer les combustibles fossiles, la PPE prévoit de doubler la chaleur issue de biomasse entre 2016 et 2028.

La PPE s'articule avec la stratégie nationale de mobilisation de la biomasse (SNMB), qui a notamment pour objectif de développer l'approvisionnement des installations de production d'énergie, comme les appareils de chauffage domestique au bois

1.1.2 | Stratégies régionales

1.1.2.1 | Plan Régional de la Forêt et du Bois (PRFB) 2019-2029

Le Plan Régional de la Forêt et du Bois (PRFB) adapte à une échelle régionale le Programme National de la Forêt et du Bois (PNFB) fixant les orientations de la politique forestière sur la période 2019-2029. C'est un document stratégique qui fixe les orientations et objectifs de la politique forêt-bois en région. Il aborde l'ensemble des fonctions de la forêt : économique, sociale et environnementale

Cinq orientations y sont présentées :

- Faire évoluer la gestion forestière pour faire face aux changements globaux,
- Assurer un approvisionnement durable des besoins en bois pour développer la filière forêt-bois,
- Valoriser les bois locaux pour créer de la richesse en Occitanie,
- Renforcer et préserver les écosystèmes forestiers, valoriser les services rendus,
- Conforter une filière forêt-bois motrice et dynamique.

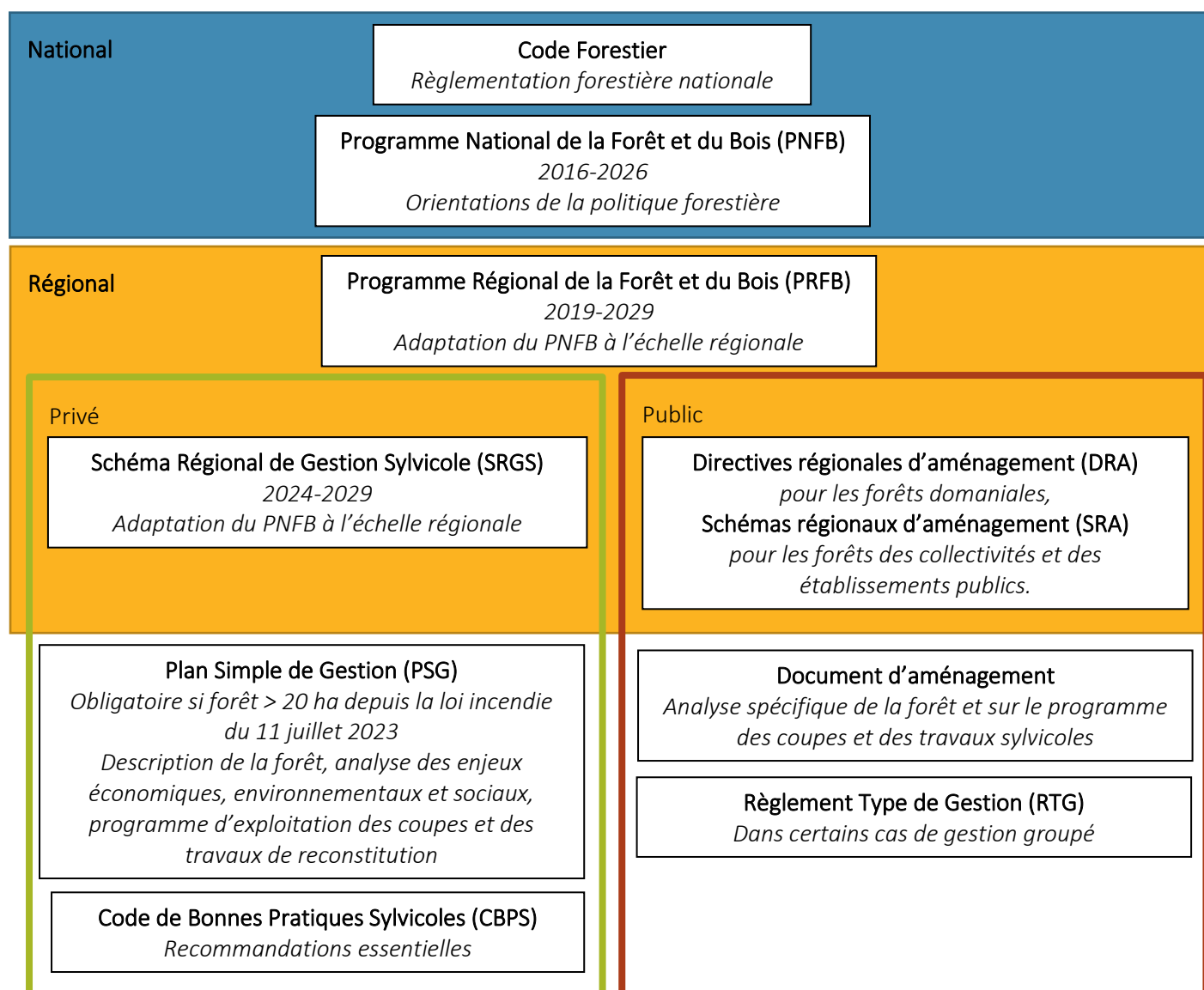
1.1.2.2 | Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) et Directive Régionale d'Aménagement (DRA) et Schémas régionaux d'aménagement (SRA)

Le **Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) décline, pour les forêts privées régionales**, les objectifs de la politique forestière nationale. Le contenu du SRGS se fonde sur l'article D122-8 du code forestier. Il définit, pour ces forêts, les règles de la gestion durable et constitue à ce titre, le cadre pour la rédaction des documents de gestion durable : Plans Simples de Gestion, Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles et Règlements-Type de Gestion.

Les régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon disposaient toutes deux d'un SRGS. Depuis la fusion des régions, ces deux documents prévalaient encore transitoirement sur leurs périmètres respectifs. Le nouveau SRGS a été approuvé en juin 2024. Le nouveau SRGS veille à la multifonctionnalité des forêts en prenant en compte les enjeux économiques en favorisant les itinéraires pour une production de bois d'œuvre, en encadrant les taux de prélèvement, rotation et coupes de renouvellement. Les enjeux environnementaux sont assurés par le maintien d'arbres habitats dans les parcelles de production et la reconnaissance de la non intervention comme une pratique de gestion.

La **directive régionale d'aménagement (DRA) des forêts domaniales** sont préparées par l'Office national des forêts et approuvées par le ministre chargé des forêts. Il constitue un cadre de référence politique et technique qui précise les principaux objectifs et critères de choix permettant de mettre en œuvre une gestion durable des forêts domaniales et d'assurer leur bonne intégration dans l'aménagement du territoire.

Le **Schéma régional d'aménagement (SRA)** a le même objectif que le DRA pour les **autres forêts relevant du régime forestier** (communal, départemental et établissements publics).



1.1.2.3 | Le contrat de filière forêt bois 2023-2026

Le contrat de filière de la Région Occitanie est rédigé par l'Etat, la Région Occitanie, l'ADEME et Fibois Occitanie, en concertation avec les organisations professionnelles et les entreprises de la filière. Il est élaboré pour une durée de 3 ans. Il définit les actions à mener pour renforcer la compétitivité des entreprises et pour assurer un développement structuré et cohérent de la filière en lien avec les attentes des marchés.

Il s'organise autour de 6 actions « permettant d'améliorer la position concurrentielle de la filière pour développer les marchés, accompagner les entreprises et mieux mobiliser la ressource forestière régionale » :

- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication grand public
- Fédérer et structurer la filière
- Créer de la valeur ajoutée
- Attirer les jeunes et les actifs vers les métiers de la filière en région
- Faire connaître et adapter l'offre de formations aux besoins des entreprises de la filière et du public d'élève – étudiant – demandeur d'emploi
- Valoriser la connaissance et le suivi de la ressource forestière et de l'économie de la filière

1.1.3 | Stratégies départementales

Le Département du Gers dans sa Charte des énergies renouvelables a consacré une fiche de préconisation concernant le bois énergie : « Fédérer pour le développement du bois énergie ». Cette fiche le lien nécessaire entre l'amont avec une gestion durable et l'aval pour une utilisation de la ressource locale. Deux grands principes d'actions sont identifiés : Informer, sensibiliser pour mobiliser et co-développer consommation et approvisionnement pour structurer la filière.

1.1.4 | SCoT de Gascogne

Ce document stratégique a été approuvé le 20 février 2023 et est applicable sur 397 communes.

1.1.4.1 | Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) fixe une ambition politique pour le devenir du territoire à travers les grands choix stratégiques et les orientations en matière d'aménagement, d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements... Il ne s'impose pas juridiquement aux documents de rang inférieur, mais fonde Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) qui en précise les orientations.

Il est composé de trois axes :

- Axe 1 : Un territoire « ressources »
- Axe 2 : Un territoire acteur de son développement
- Axe 3 : Un territoire des proximités

Parmi le premier axe, deux points concernent plus spécifiquement les espaces boisés :

1.5 Préserver et valoriser la trame verte et bleue du territoire :

- Préserver et valoriser le patrimoine naturel et la biodiversité
- Protéger et valoriser les espaces naturels remarquables
- Améliorer la connaissance et préserver les espaces de nature ordinaire, supports de biodiversité
- Assurer le fonctionnement écologique global
- Protéger et conforter la trame verte
- Valoriser et préserver les milieux boisés

1.6. Lutter contre le changement climatique, maîtriser les risques et les nuisances

- Assurer la résilience du territoire face au changement climatique

Parmi le deuxième axe, des éléments sont à mettre en lien avec les espaces boisés dont le « 2.2 Promouvoir et susciter un développement économique créateur de richesses et d'emplois ».

- Maintenir, développer, moderniser et diversifier les activités agricoles
- Valoriser et structurer la filière bois
- Développer des produits touristiques diversifiés et complémentaires
- Conforter les atouts touristiques du territoire

1.1.4.2 | Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

Il traduit concrètement les ambitions du PADD en objectifs et orientations opposables en matière de développement économique et commercial, d'habitat, d'équipements, de localisation des espaces ou sites naturels à protéger, de projets de développement...

Les prescriptions sont des mesures strictement opposables dans un rapport de compatibilité aux documents inférieurs et sont marquées avec un P. Les recommandations sont des mesures incitatives et sont notées avec un R.

La première recommandation à noter est la Ra1.5-8 : « Les collectivités locales favorisent l'élaboration de chartes forestières de territoire, d'actions collectives de gestion, de plans d'approvisionnement territorial... Elles mènent des actions auprès des propriétaires forestiers privés pour développer des diagnostics forestiers, des opérations sylvicoles... dans la perspective d'un soutien à la gestion durable des forêts et les sensibilisent à la nécessité de gérer leurs parcelles. Elles mènent également des actions d'animation et de sensibilisation des usagers pour limiter les impacts des activités dans ces secteurs ».

Dans l'orientation « 1.5 Préserver et valoriser la trame verte et bleue du territoire », les recommandations et prescriptions suivantes ont guidés l'élaboration des objectifs de la CFT :

- L'intégration de la trame verte et bleue définie par le SCoT avec la localisation précise des éléments (réservoirs, corridors, obstacles...) dans les documents d'urbanismes ainsi que la mise en place de mesures de protection, voire restauration adaptée (P1.5-2)
- L'inventaire des zones humides et des espaces alluviaux ainsi que la mise en œuvre de mesures de protection (P1.5-5 et P1.5-6)
- La favorisation du développement de la filière bois par une intégration de mesure adaptées dans leurs documents d'urbanisme (réalisation d'équipements de stockage et de valorisation, renforcement de l'accessibilité des espaces forestiers...) (Rp1.5-5), en concertation avec les acteurs de la filière (Rp1.5-6)
- Le maintien de la multifonctionnalité des forêts (P1.5-7)

Dans l'orientation « 1.6 Lutter contre le changement climatique, maîtriser les risques et les nuisances », il est mentionné pour les collectivités :

- Mailler le territoire en plateformes de stockages et ateliers de transformation pour faciliter le développement de la filière bois-énergie (Ra1.6-8)
- Valoriser les bois de taille des boisements communaux, bords de routes et ripisylves pour le bois énergie (Ra 1.6-9)
- Encourager l'utilisation du bois dans la construction (Ra1.6-3) et de chaudières bois (Rp1.6-3) sur leur territoire et pour les projets publics
- La possibilité d'autoriser, dans leurs documents d'urbanisme, le développement de projets d'autoconsommation énergétique individuels ou collectifs et un rapprochement des lieux de production et de consommation (Rp1.6-5)
- La délimitation des zones d'aléa notamment en prenant en compte le changement climatique et mise en œuvre de mesures adéquates (prévenir les aléas et limiter les enjeux) (P1.6-8)
- La prise en compte de la vulnérabilité du territoire face aux risques d'inondations et d'érosion dans les documents d'urbanisme et mise en œuvre de mesures adéquates dont la préservation des éléments de la trame bocagère fait partie pour maîtriser les aléas (P1.6-9 et P6.6-10)

Dans l'orientation « 2.1 Développer les coopérations territoriales avec les polarités extérieures pour tirer parti de leur proximité et de leur dynamisme », il est mentionné pour les collectivités :

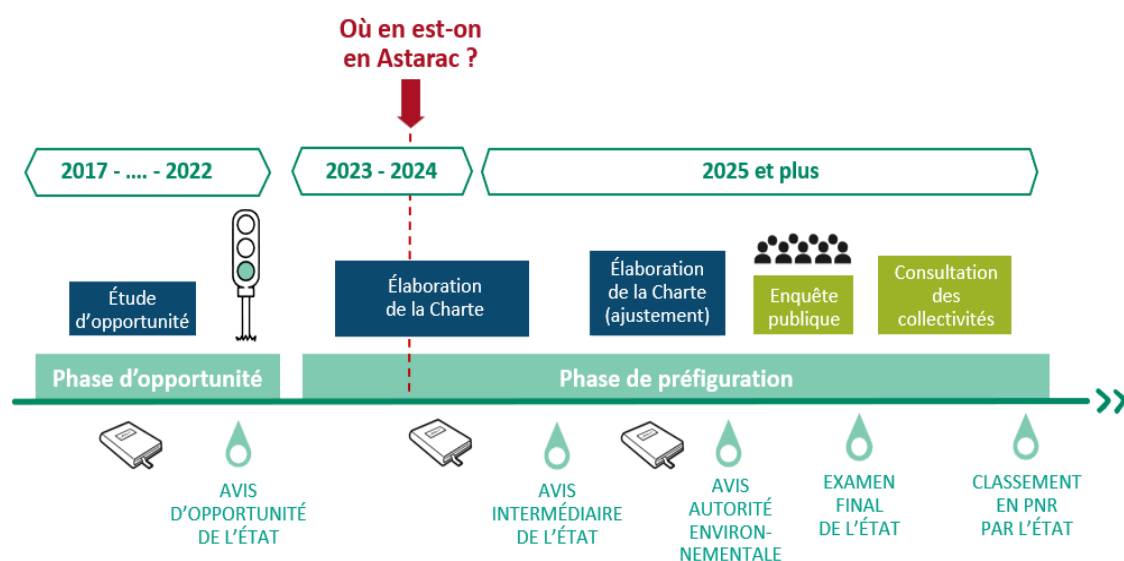
- Favoriser le déploiement des activités présentes sur leur territoire en lien avec les besoins des habitants et les souhaits d'installation ou de transmission des entrepreneurs (Ra2.2-1)
- S'associer aux acteurs économiques du territoire afin de conforter les filières existantes, mais aussi afin de diversifier les activités pour être en mesure de répondre aux besoins d'emplois et éviter une dépendance du territoire à certaines filières (Ra2.2-3)
- Accompagner au développement de filières porteuses, participants à la lutte contre le changement climatique et aux filières de construction utilisant des matériaux locaux (Ra2.2-10)

- Mettre en valeur des atouts touristiques du territoire en analysant les besoins en équipements et aménagement spécifiques (P2.2-8)
- Accompagner le développement du tourisme vert et patrimonial en autorisant la construction et l'aménagement d'équipements et de services dédiés, dans le respect des paysages et des milieux naturels. (P2.2-9)

1.1.5 | Projet de Parc naturel régional Astarac

Le projet de Parc Naturel Régional (PNR) a débuté en 2017. En 2022, le projet reçoit un avis d'opportunité favorable de la part du préfet de la Région Occitanie.

Le projet est en phase de préfiguration depuis 2023 pour proposer un projet de charte du PNR en début d'année 2025.



La stratégie de la CFT a été construite en lien étroit avec les travaux menés dans le cadre du projet de création du PNR Astarac, avec l'objectif que les éléments produits dans le cadre de la CFT permettent d'alimenter l'élaboration de la Charte du projet de PNR Astarac dans les mois à venir.

1.2 | L'outil Charte Forestière de Territoire

Issu de la Loi d'orientation forestière de 2001, l'outil Charte Forestière de Territoire (CFT) s'inscrit dans une Stratégie Locale de Développement Forestier (SLDF). De nature contractuelle, la CFT se veut au service d'un territoire en valorisant la ressource locale et la multifonctionnalité des forêts dans une optique d'aménagement et de développement durable.

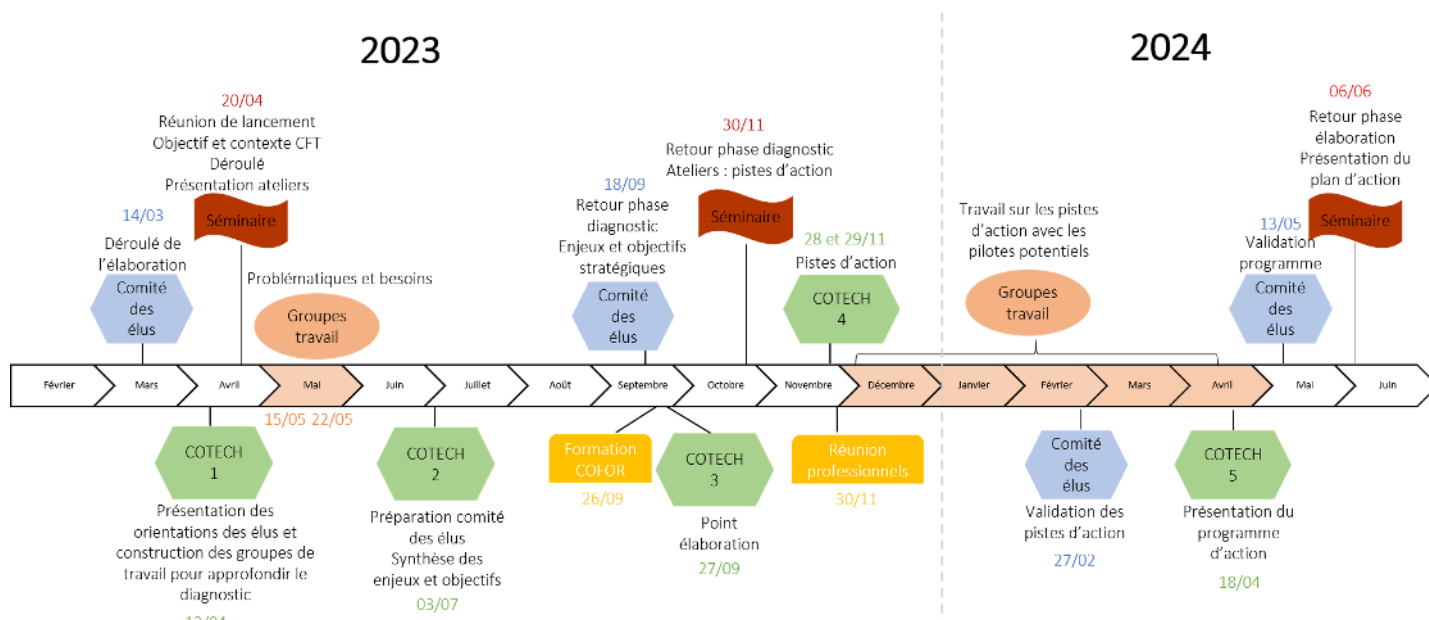
L'objectif est d'identifier les enjeux de la filière forêt-bois du territoire afin de définir une stratégie qui sera traduite dans un programme d'action. La charte forestière rassemble l'ensemble des acteurs (élus, techniciens, associations, exploitants, charpentiers, menuisiers...) pour élaborer la stratégie en prenant en compte tous les usages de la forêt : économique, environnemental et social.

Par un financement de la Région et l'Europe via le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), l'élaboration de la CFT a été rendue possible de fin janvier 2023 à juillet 2024.

1.3 | Construction et gouvernance

La gouvernance de l'élaboration de la CFT est composée de trois instances :

- le comité des élus qui oriente et valide l'élaboration de la charte. Il se compose des trois présidents et de trois vice-présidents des communautés de communes de Astarac Arros en Gascogne, Cœur d'Astarac et Val de Gers, d'un élu de la communauté de communes d'Artagnan-en-Fezensac et d'un de celle des Coteaux Arrats de Gimone.
- le comité technique, constitué de 16 techniciens qui assurent la concordance technique de la stratégie.
- le comité de suivi, regroupant l'ensemble des acteurs concernés par la charte forestière (techniciens, élus, opérateurs, propriétaires et gestionnaires de la forêt publique ou privée, professionnels de la filière, associations environnementales...), qui ont pu participer à des groupes de travail.



2 - Les enjeux et objectifs du territoire

2.1 | Synthèse du diagnostic de territoire

2.1.1 | Généralités sur le territoire de l'Astarac

L'Astarac, territoire rural au paysage bocager marqué par une succession de vallées dissymétriques dominées par des serres boisées



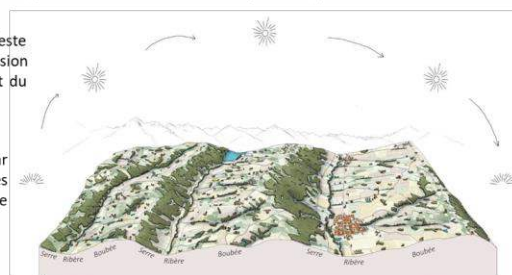
De nombreuses dynamiques territoriales

- Entente Astarac (3EPCI)
- Association de préfiguration PNR
- SCoT de Gascogne
- PETR Pays d'Auch et Pays d'Armagnac
- LIFE Coteaux Gascon
- SAGE Neste & rivières de Gascogne, SAGE Adour-Amont et SAGE Midouze

Un réseau hydrographique façonnant les vallées dissymétriques

- 2 885 km de cours d'eau
- Alimentation par le système Neste
- « Eventail gascon » : succession de vallées Est Ouest s'évasant du Sud vers le Nord
- Altitude : 115m à 403m

Des paysages dominés par l'agriculture ou s'intègre des boisements sous forme de bocage et de forêts.



Bloc diagramme du paysage de l'Astarac

Socio-économie du territoire : un territoire « hyper-rural »

Population peu dense vieillissante

→ 34 260 habitants soit 22 habitants/km²

→ Plus de 50 % qui a plus de 50 ans

Habitat diffus

- Majoritairement dominé par l'agriculture : Polyculture élevage
- 6 communes avec des pôles d'activité importants
- Artisanat pour la vie locale avec un centre de formation à Pavie
- Développement « slow-tourisme »

ATOUTS

Mobilisation d'une diversité d'acteurs et volonté de travailler ensemble sur plusieurs projets (PNR, CFT, PDM)

Diversité des paysages et relief

Mosaïque de l'occupation du sol et des habitats

Paysages caractéristiques

Présence d'élevage

FAIBLESSES

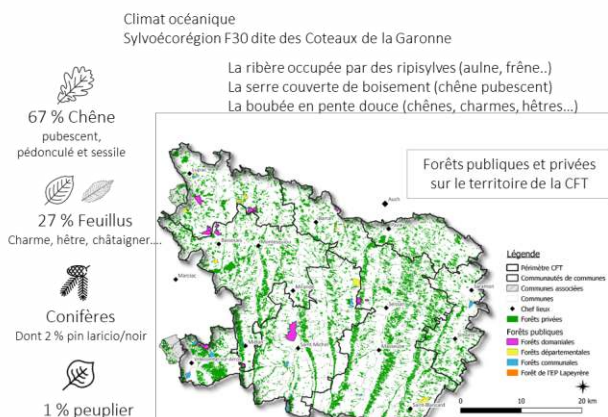
Hyper-ruralité

Manque de culture forestière

2.1.2 | Les forêts et arbres hors forêt

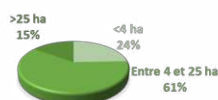
Les boisements de l'Astarac

Conditions pédoclimatiques influençant la répartition des essences



Une forêt très morcelée à 94 % privée

- 8 348 propriétaires avec 3,66 ha en moyenne
- 27 047 tènements de 1,13 ha en moyenne



Peu de gestion durable

Mélanges futaie-taillis et taillis avec réserves sont majoritaires.
L'accessibilité physique globalement bonne mais problème du morcellement et stockage.

Document de gestion	Nombre de propriétaires	Surfaces (ha)
Plan Simple de gestion	22	740
Codes de bonnes pratiques sylvicoles	23	230

1829 ha soumis au régime forestier en gestion ONF

Type forêt	Nombre de communes	Surfaces (ha)
Communale	15	455
Départementale	20	455
Domaniale	13	960
EP Lapeyre	2	29

Arrêté préfectoral dans le Gers pour abaisser les demande d'autorisation des coupes à 2ha.

6 Plans de Gestion Durable des Haies en cours d'élaboration.
Pas de réglementation pour les arbres hors forêt



Un état sanitaire satisfaisant

Une forêt impactée par les sécheresses (notamment en 2022) et soumise à des risques sanitaires.

Un bocage gascon à préserver et à développer



6356 km de linéaires d'arbre soit 10 023 ha et 869 ha d'arbres isolés

Bosquets, arbres isolés, haies... sont des espaces rendant de nombreux services (érosion, filtration...) et des zones de circulation pour les espèces.

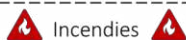
Un lien entre agriculture et forêt

• Forêt paysanne
Traditionnellement, les forêts étaient rattachées au domaine agricole. Les taillis étaient régulièrement exploités pour le bois de chauffage ou la production de piquets. Les plus beaux arbres étaient destinés à la fabrication de charpentes et de menuiseries. Aujourd'hui de nombreux agriculteurs sont encore propriétaires de bois.

- Un équilibre agro-sylvo-cynégétique fragile
- Développement de l'agroforesterie et de la populiculture

L'Astarac, face aux risques et au changement climatique

Risques



Incendies

Le risque est globalement faible sur le territoire. Entre 2010 et 2022, 14 incendies dont 9 en forêt (23 ha de surfaces boisées qui ont brûlées).

Pas de Plans de protection des forêts contre les Incendies (PPFCI) ni d'Obligation Légale de Débroussaillage (OLD)



Les forêts de résineux très fréquentées sont les plus sensibles.
L'augmentation des sécheresses accroît le risque.

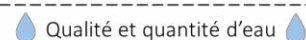


Erosion

70,8 % du territoire avec une sensibilité forte à l'érosion hydrique (modèle IEDT)

Dégâts sur les terres agricoles (déplacements d'éléments fertiles)
Dégradation de la qualité des eaux

Déplacement de sédiments qui forment des coulées boueuses
→ Le curage des fossés et nettoyage des routes est coûteux (4,7 M€ déclarés en Préfecture en 2018)



Qualité et quantité d'eau

12 cours d'eau principaux répartis entre 6 bassins versants
4 captages alimentent 83% de la population

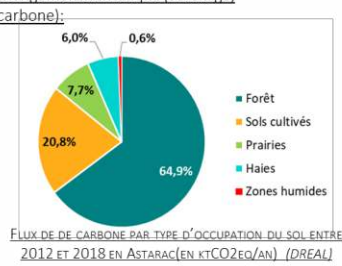
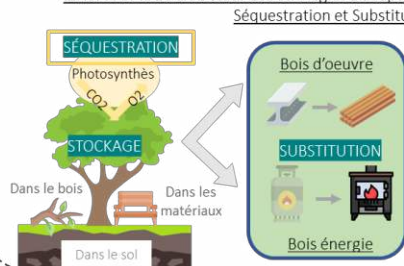
L'état écologique des d'eau superficielles est majoritairement moyen et l'état chimique est bon.
Les pressions sont principalement les nitrates et phytosanitaires.

Les arbres interviennent dans le cycle de l'eau (Infiltration, épuration, régulation des précipitations, ombrage) mais les linéaires sont trop faibles et mal gérés pour être fonctionnels.

32 communes concernée par le Plan de Prévention du Risque Inondation

Changement climatique

La forêt et le bois au cœur des stratégies d'adaptation au changement climatique (Stockage, Séquestration et Substitution du carbone):



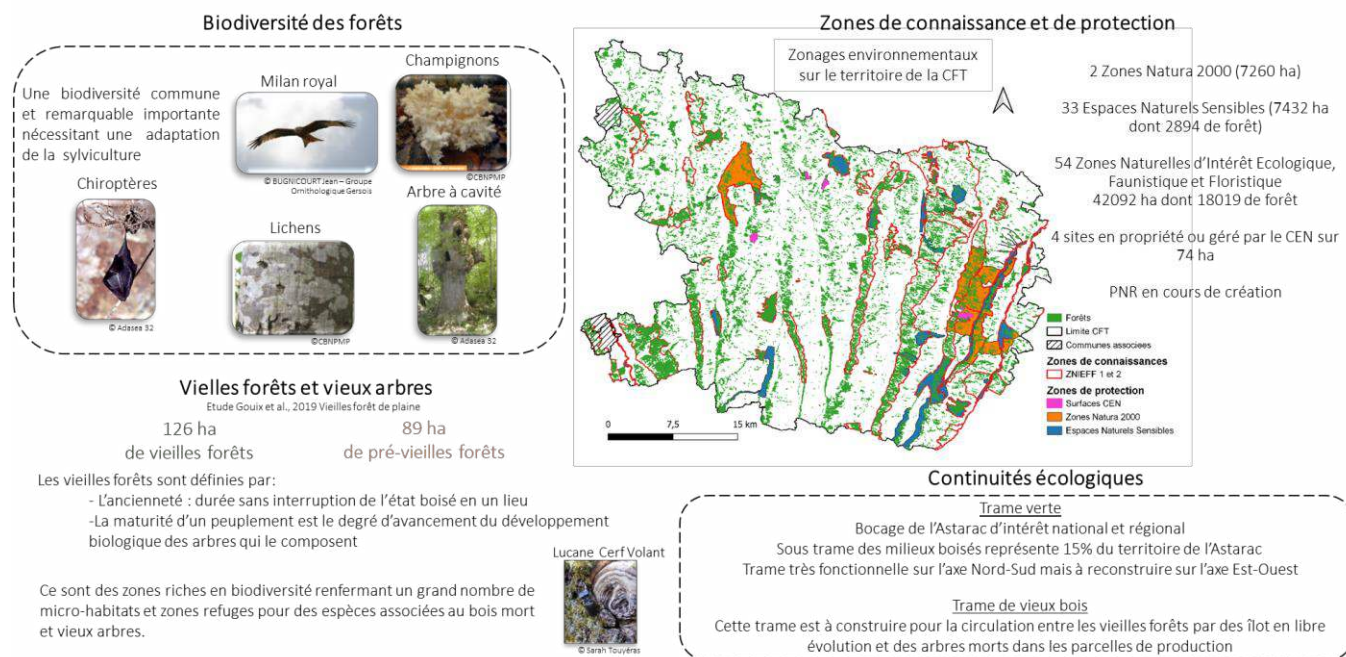
Conséquences :

- Affaiblissement et dépérissement des arbres
- Changement dans l'aire de répartition des essences
- Attaques de nouveaux parasites
- Augmentation du risque incendie

Stratégies :

- Diversification des essences et couvert continu de peuplements
- Régénération des peuplements (naturelle et plantations)
- Nouvelles essences
- Nouvelles provenances

Les forêts de l'Astarac, un important rôle environnemental



ATOUTS

Diversité des paysages et relief

Mosaïque de l'occupation du sol et des habitats

Potentiel des continuités écologiques : Trames forestières, haies et arbres hors forêt

Présence d'élevage qui maintient les boisements

FAIBLESSES

Beaucoup de très petites propriétés privées

Manque de conseil et d'accompagnement pour les propriétaires privés

Manque de lien avec l'agriculture, disparition des petites exploitations et des haies

Haies et ripisylves de faibles épaisseur et non soumises à une réglementation

Peu d'entretien des haies et ripisylves n'assurant pas leur fonction écosystémique (coulées de boues et qualité de l'eau)

Connaissances insuffisantes sur le foncier

Manque de culture forestière

2.1.3 | Valorisation des espaces boisés et produits bois

Le bois de l'Astarac, sources de diverses filières économiques

Production et récolte de bois



Récolte de bois rond par année (source : DRAAF 2023)

Professionnels de la filière

- | | | | |
|---|--|---|---|
|  | Experts forestiers hors territoire |  | 3 scieries sur le territoire dont une spécialisée sur la palette et 3 limitrophes |
|  | Une coopérative forestière |  | ~10 menuisiers |
|  | ~15 d'entreprises d'exploitation forestières travaillant sur le territoire |  | ~10 charpentiers |
| | 3 avec le siège sur le territoire | | |

Certaines entreprises s'approvisionnent localement ou dans la région. Le lien local est à renforcer.

Formation aux métiers de la forêt, du bois et de l'environnement



- Lycées agricoles :
- de Mirande : formations cynégétique et aménagement territoire
 - de Masseube : formation Gestion et protection de la nature
- Centre de formation de Pavie : formations menuiserie et charpenterie

A proximité du territoire : Lycée agricole et forestier de Vic-en-Bigorre : Bac Pro Forêt, BTS TECO Produits de la filière Forêt-Bois, BTS Gestion Forestière

Débouchés



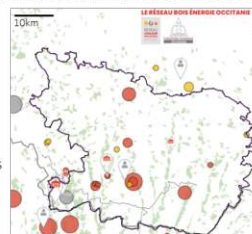
Bois énergie

Mission chaleur
renouvelable CD32

Affouage dans quelques
forêts communales

18 chaufferies bois
fonctionnant à la
plaquette
5510 kW

Demande importante
pour le bassin de Lacq
(biokérosène)



 s industrie

Papeterie à Saint-Gaudens
Panneaux agglomérés

Bois œuvre

Constructions (charpente,
menuiseries..)
Palettes à Seissan
Tonnellerie à Tri-sur-Baïse

ATOUTS

Potentiel de la ressource en termes de quantité et qualité

Des débouchés variés possibles sur le territoire ou à proximité

Des formations existantes sur le territoire (agricoles, environnement, gestion forestière, charpentier et menuisier)

FAIBLESSES

Manque de main d'œuvre et de repreneurs sur le territoire notamment au niveau de la 1ere transformation (scierie)

Un manque d'attractivité des métiers et une perte de compétences et de savoir-faire

Déficit de valorisation et de filière locale, cohérente, diversifiée et structurée

Problèmes d'accessibilité à cause du morcellement privé

Difficulté de mobiliser les propriétaires privés

Mauvaise gestion et entretien ne permettant pas des produits de qualité

Méconnaissance de la valeur du bois

Manque de lien entre les acteurs

Manque de tri du bois

Forte demande en bois énergie entraînant des coupes importantes

Les forêts de l'Astarac, lieu de nombreuses activités



ATOUTS

Diversité des forêts pour une diversité des usages

Paysages caractéristiques de l'Astarac avec une vue sur les Pyrénées

FAIBLESSES

Des forêts majoritairement privées et morcelées, pas de maîtrise du foncier

Méconnaissance des habitants de l'écosystème forestier, de la réglementation et des gestes à adopter

Manque d'entretien des forêts (problème des financements)

Opérations de débardage effaçant les indications

Pas de continuité d'un massif à l'autre pour les usagers/ visiteurs

Vieillesse des chasseurs

Conflits d'usages : chasse, loisirs motorisés, autres activités (sur le weekend surtout)

2.2 | Les trois enjeux transversaux

2.2.1 | Préserver et gérer durablement le patrimoine arboré et forestier de l'Astarac

Les arbres et espaces boisés (forêts, haies, bosquets, ripisylves, arbres isolés...) s'intègrent dans la mosaïque caractéristique de l'Astarac et fonctionnent de manière complémentaire avec les autres écosystèmes.

Le terme de gestion durable a été défini lors de la conférence de Rio en 1992. Il comprend la conciliation des enjeux économiques, environnementaux et sociaux afin de pouvoir répondre aux attentes actuelles sans altérer les besoins des générations futures.

La gestion des arbres et forêts se pense sur le temps long et favorise la multifonctionnalité afin d'assurer de nombreux services écosystémiques (accueil de biodiversité, cadre de vie, qualité de l'eau, érosion, stockage de carbone...).

Une attention particulière est portée sur la préservation de la biodiversité et des habitats car les forêts sont le principal réservoir de nombreuses espèces. Les arbres hors forêt accueillent également un cortège d'espèces et jouent un rôle de continuité important entre ces espaces (trame verte). Certaines zones présentent des enjeux de biodiversité fort comme les vieilles forêts, les zones de nidification du Milan Royal, les gîtes à chiroptères et d'autres espèces ce qui implique une gestion sylvicole adaptée.

Les arbres et forêts jouent un rôle clef dans la lutte contre le changement climatique mais sont fortement impactés par celui-ci. Cette gestion des espaces boisés doit se faire en prenant en compte ces changements et les différents risques associés (incendie, parasitaire...) afin de maintenir la santé et de la vitalité des écosystèmes forestiers. Des dépérissements s'observent et de nouveaux parasites risquent d'apparaître car les conditions favorables y seront favorables pour leur développement. De plus, les sécheresses affaiblissent les arbres et risquent d'augmenter les feux de végétation.

La gestion doit alors prendre en compte tous ces paramètres pour assurer la pérennité des espaces boisés sur le long terme.

2.2.2 | Valoriser les espaces et les produits bois pour développer des activités et soutenir des filières locales

Les acteurs du territoire relèvent que les produits bois sont aujourd'hui majoritairement transportés hors du territoire pour y revenir transformés. Une gestion durable permettra l'amélioration des peuplements qui pourront être valorisés localement. Cela doit être réfléchi en cohérence avec la capacité des professionnels à valoriser cette ressource et le développement de nouvelles filières avec la création d'aménagements et l'installation de nouveaux professionnels.

Les espaces boisés sont aussi source de produits non ligneux comme les champignons, les produits de venaison, le miel, les plantes aromatiques... qui peuvent être l'objet de filières économiques locales.

Mais les forêts sont également des lieux de multiples activités qui peuvent être mises en valeur. Le territoire est une destination « nature » où des activités récréatives comme la randonnée, le cyclisme, l'équitation... peuvent se développer en forêt.

Ces différentes activités peuvent se développer tout en coexistant à l'échelle du territoire et permettant des retombées économiques sur le territoire.

2.2.3 | Mettre en œuvre une stratégie cohérente et partagée pour une gestion multifonctionnelle

Le terme de multifonctionnalité met en avant la cohabitation des usages sur le territoire : espace de loisirs, production de bois, réservoir de biodiversité...

Première CFT sur le territoire et dans le Département du Gers, les acteurs n'ont pas tous l'habitude travailler ensemble pour faire converger les différents enjeux et objectifs. La coordination et l'animation d'un réseau d'acteur diversifié permet de faire naître de nouveaux projets pour un développement durable du territoire. L'intégration de tous les partenaires dans cette CFT favorise la synergie pour mettre en œuvre des actions concrètes.

2.3 | Les objectifs stratégiques et opérationnels

2.3.1 | Les objectifs stratégiques

Les objectifs stratégiques définissent les ambitions du territoire pour répondre favorablement aux enjeux sur des composantes environnementales et socio-économiques du territoire. Ils traduisent donc les facteurs environnementaux ou socio-économiques sur lesquels l'action est prioritaire et opportune.

Ces réflexions ont été mises en commun et homogénéisées afin de constituer une stratégie globale cohérente à l'échelle du territoire d'étude de la Charte forestière de territoire

Objectifs stratégiques définies dans le diagnostic de territoire
Renforcer la prise en compte de la biodiversité et des services écosystémiques dans la gestion forestière
Considérer le changement climatique et les risques
Reconnecter la gestion forestière et arboricole aux activités agricoles
Favoriser le développement d'une filière bois locale dans le cadre d'une gestion durable et multifonctionnelle
Développer les activités et l'accueil du public en forêt dans le respect de tous les usages de la forêt
Assurer la cohérence de la stratégie pour une gestion durable et multifonctionnelle

2.3.2 | Les objectifs opérationnels

Ils sont une déclinaison des objectifs stratégiques sur le terrain. Ils décrivent donc les pratiques et les opérations à mettre en œuvre pour répondre aux objectifs stratégiques.

Les objectifs ont été priorisés grâce à un vote en ligne soumis à l'ensemble du comité de suivi. 93 réponses ont été enregistrées permettant alors de se concentrer sur 12 objectifs dans le premier plan d'action. Lors du vote, il était proposé de choisir deux objectifs prioritaires parmi les objectifs stratégiques « Renforcer la prise en compte de la biodiversité et des services écosystémiques dans la gestion forestière » et « Favoriser le développement d'une filière bois locale dans le cadre d'une gestion durable et multifonctionnelle » car 10 objectifs opérationnels sont rattachés à chacune de ces orientations. Pour les autres, comprenant moins d'objectifs opérationnels, il était proposé de choisir un objectif opérationnel prioritaire par objectif stratégique. Une dernière question proposant de choisir un objectif opérationnel prioritaire parmi l'ensemble a fait ressortir deux objectifs opérationnels qui n'avaient pas été relevés dans les choix par orientation. Ils ont alors été ajoutés aux objectifs prioritaires.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Priorité 2023-2027
Renforcer la prise en compte de la biodiversité et des services écosystémiques dans la gestion forestière	Améliorer la connaissance des continuités et des forêts	x
	Favoriser toute forme de regroupement dans un objectif de gestion durable	
	Intégrer les espaces boisés, linéaires et arbres hors forêt dans les documents d'aménagement	x
	Mobiliser, conseiller, informer et accompagner les propriétaires	x
	Développer des modes de sylviculture favorable à la biodiversité	
	Accroître la couverture forestière et les linéaires de haies avec des documents de gestion durable	
	Encourager et rémunérer les mesures en faveur de la biodiversité et des services écosystémiques	
	Préserver et développer les continuités écologiques	
	Valoriser le rôle environnemental, le patrimoine naturel et les services rendus	
	Conserver des espaces favorables à la biodiversité dont des vieilles forêts	x
Reconnecter la gestion forestière et arboricole aux activités agricoles	Maintenir, entretenir et développer les réseaux de haies et ripisylves	x
	Encourager l'agroforesterie	
	Conseiller et accompagner les agriculteurs pour la gestion des haies et espaces boisés	x
	Préserver les paysages	
Considérer le changement climatique et les risques	Définir une stratégie face au risque incendie	
	Identifier les zones à enjeux	
	Développer et encourager des itinéraires sylvicoles favorables à l'adaptation au changement climatique et séquestrant le carbone tout au long du cycle	
	Adapter la gestion forestière et le choix des essences au changement climatique et risques sanitaires	x

Favoriser le développement d'une filière bois locale dans le cadre d'une gestion durable et multifonctionnelle	Régénérer et améliorer la qualité et la maturité des peuplements par une sylviculture intégrative pour une valorisation en bois d'œuvre	x
	Développer raisonnablement la filière bois-énergie en utilisant une ressource locale gérée durablement et dans le respect des différents usages de la forêt	x
	Permettre et faciliter l'installation de professionnels	
	Développer les formations locales et sensibiliser dans les établissements à la gestion durable	
	Favoriser de nouveaux débouchés avec les essences locales et les besoins du territoire	
	Inciter à l'usage du bois local	
	Soutenir et accompagner les entreprises locales	
	Informier de la réglementation et veiller à son respect	
	Améliorer la mobilisation de la ressource	
Développer les activités et l'accueil du public en forêt dans le respect de tous les usages de la forêt	Favoriser l'acceptabilité sociale de la gestion forestière	
	Développer des aménagements d'accueil du public	
	Sensibiliser et communiquer sur l'écosystème forestier, les bons gestes et la réglementation	x
	Organiser et concilier les activités avec respect du territoire et de la propriété privée	
	Structurer et développer l'offre de sport de plein air et activités durables pour tous	
Assurer la cohérence de la stratégie pour une gestion durable et multifonctionnelle	Former et informer les différents publics	x
	Développer une culture forêt-bois	
	Faire le lien entre les acteurs locaux	
	Animer, mettre en œuvre et évaluer la CFT et sa gouvernance de façon continue	x

3 - Le plan d'action autour de cinq grandes thématiques

Les actions présentées ci-dessous ont été définies à partir des objectifs prioritaires identifiés lors du vote en ligne. Des groupes de travail ont été constitués pendant le séminaire intermédiaire de novembre aboutissant à des premières pistes de réflexion. Celles-ci ont été étudiées en comité technique puis d'autres groupes de travail avec des techniciens ont eu lieu.

3.1 | Connaissance

De nombreuses études et inventaires ont été menés sur le territoire (Atlas de la Biodiversité intercommunale sur la communauté de communes Astarac Arros en Gascogne et la communauté d'agglomération du Grand Auch, Plans de Développement de massif etc...), qui ont permis d'améliorer les connaissances. Toutefois, ces informations sont parfois anciennes et restent inégales et incomplètes, notamment en ce qui concerne certains taxons. Il est donc nécessaire de renforcer ces connaissances, tant sur les forêts, arbres hors forêts que sur la biodiversité qui leur est associée.

Première CFT du territoire, une base de données harmonisée et actualisée permettra de prioriser et de suivre l'évolution des enjeux. Les acteurs de territoire et habitants doivent s'approprier ces connaissances car elles sont précieuses pour les territoires afin de définir une gestion adaptée, justifier des choix stratégiques et répondre aux différents enjeux (environnementaux, économique et sociaux).

Les objectifs visent à mieux comprendre les essences et leur état de santé, la biodiversité ainsi leur répartition spatiale. Des zones favorables pour la biodiversité pourront alors être conservées tandis que d'autres pourront être gérées de manière durable, notamment pour la récolte de bois, dans une optique de sylviculture respectueuse de la biodiversité.

3.2 | Aménagement

L'ensemble des informations acquises facilite la hiérarchisation des interventions, l'ajustement de la gestion, la mise en œuvre de projets appropriés et la valorisation optimale du territoire. Ces démarches aident spécifiquement à détecter les zones prioritaires de conservation (sans tout mettre sous cloche) pour créer des noyaux de biodiversité et de développer la filière forêt-bois en soutenant une gestion durable.

Sur le territoire, les six EPCI ont pris la compétence PLUi. Les élus nécessitent des clefs de compréhension pour préserver et développer la filière forêt-bois durable. Seul le code forestier encadre les pratiques de gestion forestière (itinéraires sylvicoles, essences, etc.). Les documents d'urbanisme peuvent faire apparaître les bois et forêts et spécifier les activités qui s'y pratiquent. Ils règlementent les occupations du sol soumises à autorisation et ne doivent pas bloquer les aménagements nécessaires aux activités sylvicoles dans les secteurs favorables.

3.3 | Gestion durable

La gestion durable implique la prise en compte les enjeux écologiques, sociaux et économiques.

Bien que la prise de conscience de l'impact des activités humaines sur l'environnement se soit considérablement développée, tant auprès des professionnels que du grand public, il est nécessaire de poursuivre ce travail et d'apporter aux propriétaires des clés de connaissance à la fois sur le fonctionnement de la forêt, la gestion sylvicole ainsi que la valorisation de leur patrimoine. Il faut alors renforcer l'information,

la formation et l'accompagnement des propriétaires qui resteront décisionnaires des pratiques et orientations des arbres et forêts.

Un unique conseiller au CNPF (Centre National de la Propriété Forestière) est présent sur l'ensemble du département du Gers ce qui rend compliqué l'accompagnement de ce grand nombre de propriétaires privés (plus de 8000 sur le territoire de l'Astarac) et le suivi de tous les documents de gestion.

La gestion durable des arbres hors forêt est tout aussi importante car ils assurent de nombreux services écosystémiques et sont une continuité aux espaces forestiers (trame verte). Ces arbres ne sont pas soumis au code forestier et n'ont pas de réglementation dans le Gers ce qui aboutit à des prélèvements importants et des coupes rases, notamment face à la forte demande en bois énergie. La disparition des arbres et linéaires engendre des problématiques de coulées de boues dangereuses (circulation de la route) et coûteuses (curage des fossés). Il y a aussi un enjeu sur la qualité de l'eau pour la filtration, l'épuration. En effet, le maintien de ripisylves permet entre autres le maintien d'une température pour le prélèvement d'eau potable.

Il est important de mieux intégrer une vision sur le long terme et le changement climatique dans la gestion des arbres et des forêts.

3.4 | Filières locales

D'une gestion durable découle une ressource qui peut être valorisée localement. Dans les stratégies supra-territoriales le bois est souvent privilégié car il se substitue à d'autres ressources plus consommatrices en énergie fossile.

Entre les forêts et les arbres hors forêt, une ressource est disponible. Bien qu'elle ne soit pas la plus abondante à l'échelle régionale, des arbres de qualités peuvent être valorisés. Pour cela, il faut des professionnels à tous les échelons qui savent travailler cette ressource. Des professionnels ainsi que des organismes de formation ont été identifiés sur le territoire. Ils participent à l'activité économique et créent de la valeur ajoutée avec des retombées économiques sur le territoire. Les évolutions climatiques et réglementaires ainsi que les nouvelles connaissances impliquent des formations régulières des professionnels et un accompagnement dans leur développement.

3.5 | Sensibilisation et communication

De manière transversale à toutes les thématiques présentées précédemment, il est nécessaire de mettre en place des actions de sensibilisation et de communication.

La forêt est un espace multifonctionnel, c'est-à-dire le lieu de multiples activités : production de bois, accueil de biodiversité, espace de loisirs et de récréation... Il faut alors que tous les usages et toutes les activités coexistent sur le territoire. Un dialogue et de la compréhension entre les usagers et les différents acteurs est nécessaire.

Il s'agit alors de mettre en valeur les forêts et espaces naturels du territoire en expliquant des notions de fonctionnement, écologie, gestion, ... des milieux naturels tout en mettant en avant les dynamiques déjà présentes. Il faut également tenir informé le grand public mais aussi les professionnels pour créer des synergies et favoriser de nouveaux projets dans le respect de l'espace naturel.

4 - Le programme d'actions

4.1 | Présentation d'une fiche-action type

Identifiant et nom de l'action	
Objectif stratégique :	
Objectif opérationnel :	
Lien avec d'autres objectifs opérationnels : Une action répond à plusieurs objectifs	
Contexte : Résumé introductif du contexte dans lequel s'inscrit l'action ainsi que l'historique	
Descriptif de l'action : Descriptif d'une partie de l'action	
Territoire et public cible : Précise si l'action concerne tout le territoire de la CFT ou une partie seulement	Durée et période de l'action : Estimation de la phase dans laquelle débutera l'action
Pilotes pressentis : Pré-identification d'un porteur de l'action	Partenaires : Liste non exhaustive des partenaires techniques
Coût prévisionnel : Estimation du coût prévisionnel de l'action	Financements potentiels : Identification des partenaires financiers et des dispositifs financiers potentiellement mobilisables
Indicateurs de réalisation : Nombre et nature des actions conduites. Cela permet de suivre la mise en œuvre de l'action.	Indicateurs de résultat : Appréciation des effets immédiats de l'action en fonction de la cible.
Résultats attendus Description des conséquences des réalisations sur le comportement des bénéficiaires des actions	

4.2 | Les fiches actions

4.2.1 | Connaissance

Action 1a - Améliorer les connaissances sur la ressource forestière et les espaces boisés
Objectif stratégique : Renforcer la prise en compte de la biodiversité et des services écosystémiques dans la gestion forestière
Objectif opérationnel : Améliorer la connaissance des continuités et des forêts
Lien avec d'autres objectifs opérationnels : • Conserver des espaces favorables à la biodiversité dont des vieilles forêts • Préserver et développer les continuités écologiques • Régénérer et améliorer la qualité et la maturité des peuplements par une sylviculture intégrative pour une valorisation en bois d'œuvre • Développer raisonnablement la filière bois-énergie en utilisant une ressource locale gérée durablement et dans le respect des différents usages de la forêt
Contexte : Les espaces forestiers sont confrontés à de multi-usages devant associer l'augmentation du taux de forêts gérées pour mobiliser plus de bois, la création d'activités de loisirs, le soutien à l'économie et l'emploi et la préservation de l'environnement et de la biodiversité. La gestion forestière doit être durable et ne doit pas se faire au détriment de l'écosystème forestier. Il convient alors de bien identifier les potentiels afin d'orienter les gestions. Les derniers diagnostics sur le territoire sont soit partiels soit anciens. Afin d'harmoniser et de prendre en compte les enjeux actuels, une meilleure connaissance des peuplements et de la ressource ainsi qu'un suivi dans le temps sont essentiels. En ce sens, de nouveaux outils se développent comme le LiDAR (Light Detection And Ranging) qui est une technique de mesure de distance (télémétrie) exploitant les propriétés de la lumière. Les données acquises par LiDAR (sous forme de nuages de points) sont utilisées pour produire des modèles numériques 3D représentatifs à la fois du sol et des éléments à sa surface tels que les bâtiments, les ouvrages d'art ou la végétation. L'Agence Pyrénées Gasconne de l'ONF, en partenariat avec l'IGN, conduit un chantier de modélisation 3D des forêts par LiDAR. Afin de confirmer les données satellites du LiDAR datant de 2021, des phases terrain ont été réalisées sur l'hiver 2023/2024 par l'ONF, le CNPF et la CFT Astarac. Une quarantaine de points sont définis à l'échelle du territoire et permettront d'obtenir des données sous forme cartographique. De plus, le territoire majoritairement agricole, les arbres hors forêts sous forme de bocage, constituent des habitats importants qu'il est nécessaire de mieux connaître et de mettre en lien avec les espaces forestiers. Ils assurent de nombreux services écosystémiques : stockage de carbone, maintien des sols, brise vent... L'outil Grain Bocager a permis de mettre en évidence l'effet micro-climatique des boisements sur les parcelles ainsi que la capacité d'accueil de biodiversité. Cet outil donne des informations précieuses sur le maillage des espaces boisés. Il est question d'en connaître davantage sur les arbres hors forêts (essences, maturité, état de santé...). C'est pourquoi d'autres inventaires sont menés en parallèle pour mieux les caractériser.
Descriptif de l'action : • Compilation, analyse et traitement des données terrain pour la calibration du LiDAR Outil d'aide à la décision pour les forestiers, les données LiDAR donnent des indications sur la hauteur des arbres et la structuration des peuplements. Cette modélisation favorise une meilleure connaissance et donne la possibilité de suivre la santé des forêts par la porosité du couvert végétal mais aussi de mesurer le

volume de bois. La cartographie 3D renseigne également sur l'inclinaison des pentes, autre critère important à prendre en compte dans l'exploitabilité des peuplements. Cela peut apporter des données précieuses pour la création de nouvelles pistes pour l'exploitation, pour l'accès des secours en forêt et l'identification de sentiers de randonnée potentiels.

Le traitement des données des phases terrain, pour calibrer les données du LiDAR, est prévue pour le printemps et l'automne 2024 par l'ONF. Les résultats seront extraits et analysés à l'échelle du territoire et les données pourront être exploitées selon les besoins d'étude. Par exemple, les données bois morts peuvent être croisées avec l'étude vieille forêt, et ainsi mettre en évidence des continuités entre des îlots dessinant une trame de vieux bois.

- Mise en place d'un observatoire

Un suivi dans le temps peut être programmé avec le marquage de placettes (zones d'échantillonnage) permanentes avec retour tous les 5 ans. Le protocole comprenant le choix des placettes et les éléments à mesurer notamment seront à identifier pour les relevés qui se feront dans le prochain programme d'action.

Territoire et public cible : Forestiers sur l'ensemble du périmètre	Durée et période de l'action : 2024-2025
Pilotes pressentis : ONF	Partenaires : IGN, CNPF, Projet PNR Astarac
Coût prévisionnel : Temps agent pour l'analyse	Financements potentiels : Région, DRAAF, DREAL, Département
Indicateurs de réalisation : Nb d'échanges et de réunions sur les résultats	Indicateurs de résultat : Surface de forêt modélisée Nb de données obtenues par le LIDAR

- Caractéristiques et état de santé des arbres hors forêt

Caractéristiques du territoire, les arbres hors forêt ont besoin d'être en bon état pour assurer pleinement leurs multiples fonctions. Plusieurs structures sont déjà engagées dans leur maintien et suivi. La Fédération des Chasseurs du Gers réalise une caractérisation des haies (essences principales, maturité...) ainsi qu'une évaluation de leur état de santé. Environ 2 300 haies agricoles et non agricoles seront recensées sur le département du Gers. Ce protocole a une approche multifonctionnelle et s'inspire de la méthode pour établir les Plans de Gestion Durable des Haies (PGDH). Les données approfondiront le diagnostic et serviront de point de référence.

Territoire et public cible : Gestionnaires et propriétaires de haies sur le département	Durée et période de l'action : 4 mois en 2024
Pilotes pressentis : FDC 32	Partenaires : Arbre et paysage 32
Coût prévisionnel : Temps agent	Financements potentiels : Département
Indicateurs de réalisation : Nb d'échanges et de réunions sur les résultats Nb de haies prospectées sur le territoire	Indicateurs de résultat : Nb de données obtenues

Résultats attendus : Meilleure connaissance des peuplements, de la ressource et suivi dans le temps

Action 1b – Améliorer les connaissances sur la biodiversité en forêt

Objectif stratégique : Renforcer la prise en compte de la biodiversité et des services écosystémiques dans la gestion forestière

Objectif opérationnel : Améliorer la connaissance des continuités et des forêts

Lien avec d'autres objectifs opérationnels :

- Conserver des espaces favorables à la biodiversité dont des vieilles forêts
- Préserver et développer les continuités écologiques
- Former et informer les différents publics

Contexte :

Il est important, pour la stabilité et le bon développement des forêts, que la gestion des peuplements participe à la préservation et l'enrichissement de la biodiversité. Les Atlas de la Biodiversité InterCommunaux (ABiC) réalisés sur la communauté de communes Astarac Arros en Gascogne et sur la communauté d'agglomération du Grand Auch précisent le manque d'information sur la biodiversité liée aux espaces boisés notamment au niveau de certains taxons comme les espèces saproxyliques et champignons. Des inventaires sont en cours sur le territoire comme le suivi du chat forestier et méritent d'être poursuivis. Une meilleure connaissance permet de mieux préserver et d'adapter la gestion forestière en conséquent.

La Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), anciennement Groupement Ornithologique Gersois (GOG), recense de nombreux oiseaux à enjeux inféodés aux forêts et bocage. Le Milan Royal, présent dans le Gers, est nicheur uniquement dans l'Astarac. Cette espèce faisant l'objet d'un Plan National d'Action (PNA) animé par la LPO, le territoire présente un enjeu fort de préservation. Les objectifs sont de consolider et préserver les noyaux de population par une amélioration des connaissances sur leur répartition et une communication sur les actions de protection.

Des chevreuils et sangliers occupent les forêts du territoire et peuvent bloquer le renouvellement des forêts par les abrouissements, les arrachages des plants, frottis et écorçages. Ces dégâts sont d'autant plus impactant dans un contexte de changement climatique car les arbres sont déjà affaiblis par les sécheresses. L'arrivée du cerf, pouvant causer des dégâts supplémentaires sur les peuplements, est notée sur le département et inquiète les forestiers. De plus, les populations de sanglier occasionnent de nombreux dégâts sur les cultures. Afin de concilier la production de bois, la régénération et le développement de la faune sauvage, il est important de connaître les populations de gibier et la sensibilité des peuplements afin de mettre en place un protocole efficace afin d'assurer de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Descriptif de l'action :

- Suivi et réalisation de nouveaux inventaires

Le suivi du chat forestier pour lequel des dispositifs de détection ont été placés sur les communes de Laguian-Mazous et Miélan en 2023 par l'association Nature en Occitanie. Suite aux premiers résultats sur ces communes, d'autres forêts potentielles d'accueil de l'espèce pourront être prospectées.

Sous réserve du financement, de nouveaux ABC seront réalisés dans le cadre d'une candidature commune portée par le projet de PNR Astarac. Dans ce cadre-là de nouveaux inventaires pourront être menés. Des techniciens du Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBNPMP) peuvent effectuer des inventaires mycologiques et saproxyliques, des données qui sont actuellement manquantes.

Suite à cela, les résultats pourront être présentés dans un objectif de sensibilisation des acteurs et propriétaires forestiers ainsi que du grand public.

Territoire et public cible : Forestiers	Durée et période de l'action : 3 ans
Pilotes pressentis : Projet PNR Astarac, collectivités, NEO, CBNPMP, CEN, CPIE 32, ADASEA	Partenaires : CNPF, ONF, Arbres et Paysage 32, CD 32, OFB, Ecole d'ingénieur de Purpan, Dynafor
Coût prévisionnel : Temps agent Matériel d'inventaire	Financements potentiels : Fond vert, Région, DRAAF, DREAL, Département
Indicateurs de réalisation : Nb d'échanges avec les structures	Indicateurs de résultat : Nb d'inventaires réalisés Nb d'espèces prospectées et recensées Nb de restitutions et participants

- Amélioration et diffusion des connaissances sur le Milan royal

Espèce à enjeu, un porter à connaissance sur les dortoirs pourra être organisé auprès des forestiers mais aussi des propriétaires privés. Les propriétaires pourront être identifiés par le cadastre et informés également de l'élaboration de nouveaux et des renouvellements des documents de gestion.

Afin de compléter les connaissances sur cette espèce, des inventaires pour localiser les zones de nidification et de reproduction pourraient être menés. La période possible pour des inventaires étant courte (mars à juillet) et le territoire grand, il s'agit de prioriser des zones. Les forêts publiques pourraient être la cible dans un premier temps. En forêt privée, il est possible de passer par les regroupements déjà existants.

Les Milans royaux sont victimes d'empoisonnement et des individus se retrouvent souvent coincés dans les abreuvoirs. Une sensibilisation des agriculteurs est alors nécessaire. Il sera également possible de prévoir des actions de protection des abreuvoirs.

Territoire et public cible : Forestiers et agriculteurs	Durée et période de l'action : 1 an à partir 2026
Pilotes pressentis : LPO	Partenaires : ONF, CNPF, Projet PNR Astarac
Coût prévisionnel : Temps agent	Financements potentiels : Fond Vert, Département
Indicateurs de réalisation : Nb de réunions et d'inventaires	Indicateurs de résultat : Nb de sites identifiés Nb et typologie des participants aux réunions Nb d'intégration de la présence de l'espèce dans les documents de gestion

- Suivi des populations de gibiers et des zones sensibles

Pouvant impacter la régénération des peuplements, il est important de suivre l'évolution des populations et d'être en capacité d'intervenir si besoin. Dans un premier, il s'agira de s'accorder entre les différents acteurs sur la notion d'équilibre agro-sylvo-cynégétique, les grands principes de régulation et . Cela permet également de définir une méthodologie commune pour agir. La méthode de diagnostic développée par Pierre Brossier et Jacky Pallu pourra par exemple être appliquée sur le territoire. Cette méthodologie consiste à faire rencontrer les acteurs suite à une alerte afin de quantifier les dégâts et faire un audit des pratiques forestières et de chasse. Un ou des objectifs doivent être définis et acceptés par tous pour passer à l'action.

Il sera aussi question de faire connaître à tous les problématiques liées à l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. Les étudiants techniciens cynégétique du lycée agricole de Mirande et ceux en gestion forestière du lycée forestier de Vic-en-Bigorre sont identifiés en plus des structures partenaires pour réfléchir sur cette problématique.

La mise en place d'un site d'enclos-exclos permet d'obtenir des données sur la pression du gibier et de sensibiliser. Ce site permet de visualiser et quantifier les dégâts de gibier sur une même zone. Pour cela deux parcelles semblables de même superficie et à proximité sont définies avec une parcelle grillagée et l'autre non. Si la végétation est en meilleur état dans l'exclos que dans l'enclos, la différence peut être imputée à une pression trop importante de la part du gibier. L'ONF prévoit dans installer un dans al forêt domaniale de Berdoues.

Territoire et public cible : Forestiers du territoire	Durée et période de l'action : 3 ans
Pilotes pressentis : Projet PNR	Partenaires : CNPF, FDC 32, ONF, sociétés de chasse, DDT 32, COFOR, associations naturalistes, lycées de formation cynégétique et gestion forestière
Coût prévisionnel : Temps agents	Financements potentiels : Fond vert, Région, DRAAF, DREAL, Département
Indicateurs de réalisation : Nb de réunions pour la définition de la méthode Mise en place de l'enclos-exclos	Indicateurs de résultat : Cartographie des zones sensibles Évolution du nb de colliers distribués Nb d'intervention sur site

- Mettre en place l'indice de biodiversité potentielle (IBP)

L'IPB est un outil développé par le CNPF Occitanie et l'INRA. Il permet d'apprécier la capacité d'accueil de biodiversité des forêts sans passer par de lourds inventaires et donne ainsi une meilleure visibilité de la biodiversité dans les milieux boisés.

Le choix des propriétés forestières se fera sur des propriétés et des propriétaires soumis aux documents de gestion durables (en priorisant ceux avec des documents de gestion durable arrivant à expiration au cours de l'année ou de l'année suivante), en ciblant les plus de 10 ha. La mise en place de cet outil sur des parcelles non recensées en vieille forêt à proximité d'une partie en vieille forêt permet de comparer et de montrer la richesse de celles-ci. Après une visite individuelle des propriétés et l'analyse des données, un rapport contenant les éléments du diagnostic, des orientations et recommandations de gestion sera soumis au propriétaire. Ces données pourront être intégrées aux documents de gestion durable.

Les étudiants de lycée forestier de Vic-en-Bigorre effectueront plusieurs relevés par binôme sur l'hiver 2024/2025. Un dossier sera remis à la CFT contenant tous les éléments fournis aux propriétaires concernés par l'action. Une réunion sera organisée pour présenter le bilan de l'action à tous les propriétaires concernés et à tous les élus de la CFT au cours de laquelle les étudiants pourront présenter les résultats.

Territoire et public concerné : Propriétaires forestiers privés du massif de l'Arros	Durée et période de l'action : 3 ans
Pilotes pressentis : lycée forestier Vic-en-Bigorre	Partenaires : CNPF, NEO, CEN Occitanie
Coût prévisionnel : Temps agents	Financements potentiels : Interne aux structures
Indicateurs de réalisation : Nb de propriétaires contactés Nb de journées de terrain et de traitements	Indicateurs de résultat : Nb de relevés IBP réalisés et surface couverte Nb de documents de gestion durable faisant référence à l'IBP

Résultats attendus : Meilleure connaissance globale des espèces présentes et leur localisation pour adapter la gestion et mettre en place une zone de protection si nécessaire

4.2.2 | Aménagement

Action 2 – Accompagner les élus dans la prise en compte de la forêt et de l'arbre hors forêt dans l'aménagement et les documents

Orientation : Renforcer la prise en compte de la biodiversité et des services écosystémiques dans la gestion forestière

Objectif : Intégrer les espaces boisés, linéaires et arbres hors forêt dans les documents d'aménagement

Lien avec d'autres objectifs :

- Maintenir, entretenir et développer les réseaux de haies et ripisylves
- Soutenir et accompagner les entreprises locales

Contexte :

Les élus ont une responsabilité importante en matière d'aménagement du territoire. Ils doivent intégrer dans leurs réflexions les problématiques arboricoles, forestières et de la filière bois dans les projets d'aménagement et les documents d'urbanisme. Cela peut impliquer la facilitation d'utilisation du bois dans les constructions ou comme énergie renouvelable, la préservation de certaines zones pour assurer le maintien des services écosystémiques rendus... Les Communes forestières Occitanie les accompagnent et leur proposent un grand nombre d'éléments de méthodes et des outils sur ces sujets.

Les six EPCI sur le territoire ont pris la compétence urbanisme et pour certains ont commencé l'élaboration de PLUi. Le rapport de présentation d'un PLUi doit intégrer le sujet forestier pour une prise en compte optimale de la forêt et du bois dans le projet de territoire. Le diagnostic présent dans le rapport de présentation du PLUi, doit préciser les caractéristiques et les enjeux de la forêt et du bois tels que : la consommation des espaces forestiers, la composition des massifs boisés, les protections environnementales, les attraits paysagers, la gestion l'exploitation forestière, la desserte et l'accessibilité des massifs, les limites entre urbanisation et développement urbain ou encore les usages de la forêt.

De plus, le rapport de présentation restitue également l'évaluation environnementale (EE) qui examine l'incidence des orientations sur l'environnement ainsi que l'explication des choix effectués tout au long de l'élaboration du projet de territoire. Une prise en compte optimale des éléments de diagnostic pourra servir à l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Le PADD définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques et de lutte contre l'étalement urbain.

Pour cela, il est important d'avoir des outils d'aide à la décision ainsi que des clefs de compréhension des outils dont on dispose et leurs conséquences. Ces outils de protection des boisements proposés par le Code de l'urbanisme doivent venir en complément de ceux du Code forestier et non en superposition.

Descriptif :

- Document simplifié des outils du code de l'urbanisme

L'objectif est d'expliquer les dispositifs de protection existants, leurs conséquences ainsi que les compatibilités de gestion forestières et arboricoles. L'articulation entre le code forestier et le code de l'urbanisme (EBC, Trames, éléments paysagers, ...) sera explicité pour intégrer au mieux les différentes composantes boisées et arborées au sein des documents de planification.

- Traduction du Grain Bocager dans les documents d'urbanisme

Le Grain bocager, outil développé par la Fédération des chasseurs, permet de mettre en avant la capacité d'accueil de la biodiversité et l'effet micro-climatique des éléments boisés sur les parcelles adjacentes. Les données sources sont issues de la télédétection des massifs, haies, ripisylves, arbres isolés et bosquets et

les résultats sont observables sous forme cartographique avec des gradients de couleur. L'outil, a été utilisé sur le périmètre de la CFT, il a fourni un diagnostic précis sur le territoire. Un guide de préconisation expliquant et permettant d'utiliser les résultats du Grain Bocager sera produit afin que les données puissent être retranscrites dans les documents d'urbanisme.

Ces deux outils complémentaires doivent être présentés aux élus, par des réunions d'information organisées sur le territoire par exemple. Cela permettra de lancer la réflexion dans les concertations pour les documents d'urbanisme et d'assurer que les orientations du projet de PNR y soient bien appliquées. Des collectivités ayant besoin d'un accompagnement plus spécifique pourront être identifiées.

Pilotes pressentis : CAUE 32, FDC 32, COFOR

Partenaires : SCoT de Gascogne, DDT 32, NEO, Projet PNR Astarac, CNPF, ONF, Arbre et Paysage 32

Coût prévisionnel : Temps agents Impressions

Financements potentiels : Département, OFB, CAUE

Indicateurs de réalisation :
Nb d'actions d'information et nb de collectivités bénéficiaires

Indicateurs de résultat :
Nb de participants
Nb de documents réalisés

- Suivi de l'élaboration des PLUi pour l'intégration de la filière forêt-bois, TVB et trame de vieux bois

Des éléments de diagnostics seront communiqués aux EPCI et bureaux d'études, afin d'alimenter en premier temps, les rapports de présentation des PLUi.

Le PADD exprime le contenu stratégique du projet de territoire, notamment en matière de protection des forêts, de leur mise en valeur et de mobilisation du bois. Le PADD pourra établir des liens entre la filière forêt-bois et les autres politiques sectorielles : lien entre développement urbain vertueux et les atouts du bois construction et du bois énergie, promotion de la forêt comme une composante identitaire majeure des territoires, soutien à l'exploitation forestière qui est vecteur d'une économie locale, protection des forêts face au développement de l'urbanisation, limitation de la progression de la forêt par une gestion raisonnée, amélioration de la desserte et de l'accès aux massifs. Les orientations stratégiques du PADD seront déclinées en dispositions opérationnelles dans les pièces opposables du PLUi d'où l'intérêt d'un travail partenarial dès le début de l'élaboration des documents d'urbanisme sur les territoires des six EPCI.

Ainsi, il s'agira de participer aux concertations et de suivre l'avancement des documents d'aménagement. Il sera préconisé aux PLUi de prendre en compte la charte forestière sur leur périmètre notamment en matière de développement. Des espaces et sites à protéger dont les élus définiront et délimiteront la localisation pourront être déterminés ainsi que espaces affectés aux activités forestières, et de fixer des objectifs de production énergétique à partir de sources renouvelables.

Des formations ainsi que des éléments de diagnostic pourront être proposées pour apporter des compléments aux élus et présenter plus particulièrement les dispositifs de protection des milieux naturels avec les partenaires.

- Règlement graphique PLUi

En lien avec le sujet forestier, le règlement peut identifier et localiser des secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique ou en raison de la présence d'une exploitation forestière, d'espaces naturels, de la qualité ou de l'intérêt des milieux et des paysages, et le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation.

Il peut également définir des règles écrites concernant par exemple les constructions, les règles de dessertes, les interfaces et obligations débroussaillage pour la prévention d'incendie.

Le règlement peut définir les emplacements réservés aux voies et ouvrages publics (desserte forestière, accès aux engins sylvicoles...), aux installations d'intérêt général et aux espaces verts. Il peut également fixer des éléments de paysages à protéger (EPP) et des espaces boisés classés (EBC) pour préserver les éléments

végétaux sensibles et remarquables de toutes altérations et aménagement futurs. Il peut enfin imposer aux constructions, travaux, installations et aménagements, notamment dans les secteurs qu'il ouvre à l'urbanisation, de respecter des performances énergétiques et environnementales renforcées qu'il définit.

Si le règlement fixe les règles d'utilisation des sols à l'intérieur des zones naturelles et forestières, il n'a pas pour objet de réglementer l'exploitation forestière, qui est encadrée par le code forestier et par les règles de gestion forestière. Les règlements des zones A et N des PLUi n'ont donc pas pour vocation d'édicter ni interdiction ni obligation de déclaration de coupes et abattages.

- Rédaction d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématiques Arbres/Forêt/Bois

La préservation des espaces naturels et de la biodiversité associée, le développement d'une filière sylvicole durable et valorisée ainsi que le maintien d'un espace de ressourcement qualitatif pour les usagers sont des thématiques pouvant être abordées dans des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) des PLUi. Une OAP doit se construire en cohérence avec les enjeux identifiés par les élus et doit également tenir compte de l'ensemble des démarches territoriales pouvant traiter des enjeux forestiers locaux : SCoT, PCAET, CFT, ... Il sera question de consulter les référents politiques et techniques pluridisciplinaires afin de proposer un projet forestier transversal, comprenant une partie écrite et une partie graphique sur la base de données qualitatives et quantitatives sur le contexte forestier local.

Pilotes pressentis : Collectivités, Projet PNR Astarac

Partenaires : COFOR, ONF, CNPF, DDT 32, FDC 32, SCoT de Gascogne, NEO, CD32, Arbre et Paysage 32, Fransylva, CAUE, CA

Coût prévisionnel : Temps agent

Financements potentiels : Région et Etat via le programme des COFOR

Indicateurs de réalisation :
Nb de participation à des concertations et réunions

Indicateurs de résultat :
Nb de collectivités accompagnées
Nb de PLUi intégrant des orientations relatives à la forêt et au bois
Nb d'OAP en cours/formalisées

- Voies de circulation en forêt

Les voies forestières peuvent avoir plusieurs vocations d'usage : entretien des forêts, protection incendie, valorisation touristique via des sentiers... Il s'agit dans un premier de faire l'inventaire et l'état des lieux de l'existant. Cela permettra notamment d'identifier les massifs prioritaires et les points noirs de desserte stratégique pour l'exploitation forestière. Les données des PDM sur les communautés de communes de l'Entente Astarac seront notamment réutilisées.

La mise en place d'une desserte bien structurée, qui intègre les autres usagers de la forêt, permettrait une exploitation plus facile, moins coûteuse et nettement mieux perçue. Ce sera aussi la condition pour une mise en gestion des forêts privées, qui appartiennent à des petits propriétaires. La création de routes forestières à l'intérieur des massifs, de places de retournement et de place de dépôt adaptée à des véhicules lourds et relativement peu manœuvrables doit être étudiée en cohérence avec le parcellaire et les autres enjeux du massifs (incendie, préservation de biodiversité...).

Dans le cadre du changement climatique et de l'augmentation du risque incendie, un réseau stratégique de pistes DFCI (Défense des Forêts Contre les Incendies) doit être réfléchi afin que les services puissent intervenir en cas de nécessité.

Dans certains cas, des complémentarités entre différents types d'opérations peuvent être trouvées. En effet, les voies DFCI peuvent être utilisées pour la mobilisation du bois sous réserve que l'ensemble des

ayant droit de cette piste aient donné leur accord, permettant ainsi des économies d'échelle pour le territoire et de limiter les incidences sur les habitats forestiers.

Suite à l'inventaire et la définition de zones stratégiques une animation auprès des propriétaires concernées sera à effectuer afin de faire émerger des projets d'amélioration ou de création de voies. Dans un second, il s'agira d'accompagner les projets pour leur mise en œuvre, avec un calendrier d'actions.

Pilotes pressentis : Collectivités	Partenaires : Projet PNR Astarac, SDIS 32, CNPF, ONF, DDT, COFOR, Fédération française de randonnée, Département
Coût prévisionnel : Temps agent pour évaluation de la desserte et animation	Financements potentiels : Région et Etat via le programme des COFOR
Indicateurs de réalisation : Nb de concertations et participants Nb de collectivités accompagnées Nb de projets de voies de circulation et linéaire identifiés pour la création ou l'amélioration	Indicateurs de résultat : Réalisation de l'inventaire et état des lieux Nb de projets où une animation se met en place : linéaire, nombre de propriétaires concernés, surfaces boisées desservies et volumes de bois mobilisables ou surfaces de travaux engageables dans ces projets

- Mise en place de zones de préemption pour les parcelles faisant l'objet d'un classement Espace Naturel Sensible (ENS)

Cet outil permet d'effectuer une veille foncière et d'échanger avec le propriétaire lors de la vente de sa parcelle. Cela permet une acquisition par le Département des terrains en ENS en vue de les protéger, les aménager et de les ouvrir au public

La commune de Betcave-Aguin a fait appel au Département pour en mettre ce type de zone. La procédure a été initiée en février 2023 et se poursuivra en 2024. Un suivi et une mise en relation avec des acteurs concernés seront effectués. Cet exemple permettra d'avoir un retour d'expérience pour d'autres communes souhaitant s'engager dans cette démarche.

Pilotes pressentis : CD 32	Partenaires : commune de Betcave-Aguin, CNPF
Coût prévisionnel : Temps agent	Financements potentiels : Département
Indicateurs de réalisation : Nb d'échanges	Indicateurs de résultat : Surface concernée

Territoire et public cible : Élus sur l'ensemble du territoire	Durée et période de l'action : 3 ans
---	---

Résultats attendus : Création de nouvelles zones de protection et de développement de la filière bois

Action 3 – Mettre en place les conditions nécessaires pour conserver les noyaux de biodiversité forestière

Objectif stratégique : Renforcer la prise en compte de la biodiversité et des services écosystémiques dans la gestion forestière

Objectif opérationnel : Conserver des espaces favorables à la biodiversité dont des vieilles forêts

Lien avec d'autres objectifs opérationnels :

- Favoriser toute forme de regroupement dans un objectif de gestion durable
- Développer des modes de sylviculture favorables à la biodiversité

Contexte :

Avec un grand nombre de propriétaires privés, il est difficile de garantir une gestion forestière durable et intégrant des noyaux de biodiversité, indispensables au bon fonctionnement des écosystèmes. Pour garder une maîtrise et une gestion dans la durée, l'acquisition foncière par les collectivités ou des associations de protection de l'environnement est un levier majeur.

Comme sur toute la France métropolitaine, on recense sur le territoire des parcelles sans propriétaire connu ou bien pour lesquelles la succession est ouverte depuis plus de 30 ans (10 ans en zone France Ruralités Revitalisation) : on les appelle des biens vacants et sans maître (BVSM). Les collectivités peuvent les récupérer en appliquant une procédure définie par la loi (L1123-1 à 3 du Code Général de la Propriété Publique). Cela présente différents avantages : redéfinir un propriétaire car la commune est responsable tant qu'il n'y a pas de propriétaire identifier, résorber des enclaves au sein de la forêt communale, réduire le morcellement de la propriété forestière en récupérant ces biens et en les échangeant avec les propriétaires forestiers privés, préserver des zones d'intérêt pour la biodiversité ou la qualité de l'eau, etc.

Les Biens Non Délimités (BND) constituent une autre problématique pour une gestion forestière durable. Les BND concernent des parcelles où plusieurs propriétaires se partagent une étendue de surface dont les limites ne sont pas matérialisées sur le plan cadastral communal. Le résultat est alors une parcelle unique représentant le contour de l'ensemble des propriétés contiguës. Cette situation pose de nombreux problèmes : impossibilité de se repérer dans l'espace, impossibilité théorique pour le propriétaire d'exploiter la ressource en place, pas de gestion durable envisageable, un risque de coupes illégales réalisées (le propriétaire ou l'exploitant y exploite plus que sa surface attribuée) etc.

Outre la redéfinition et réappropriation de parcelles non gérées, des zones plus riches en biodiversité peuvent être identifiées comme les vieilles forêts. L'information auprès des propriétaires (comme prévu dans l'action 4) est la première étape qui sera poursuivie par des actions d'accompagnement. Pour renforcer le maillage, un travail sur d'autres zones est à effectuer. Le projet de PNR doit définir sa stratégie pour la création de Zone de Protection Forte dans le cadre de la Stratégie Nationale des Aires protégées (SNAP) qui vise la protection de 30 % du territoire national et des espaces maritimes sous juridiction, dont 10 % sous protection forte à l'horizon 2030. Le Décret n°2022-527 du 12 avril 2022 pris en application de l'article L. 110-4 du code de l'environnement définit la notion de protection forte : « Est reconnue comme zone de protection forte une zone géographique dans laquelle les pressions engendrées par les activités humaines susceptibles de compromettre la conservation des enjeux écologiques sont absentes, évitées, supprimées ou fortement limitées, et ce de manière pérenne, grâce à la mise en œuvre d'une protection foncière ou d'une réglementation adaptée, associée à un contrôle effectif des activités concernées. ». Présentant de forts intérêts écologiques, des boisements pourront être identifiés comme ZPF.

L'eau est source de vie, c'est pourquoi un intérêt sur les mares forestières a été porté. Riche en biodiversité, ces espaces ne sont pas identifiés et il peut être opportun d'en réhabiliter en forêt.

Descriptif de l'action :

- Identification des Biens Vacants et Sans Maîtres (BVSM) et Bien Non Délimités (BND)

L'association des Communes Forestières, via l'Observatoire du Foncier Forestier pour les Elus (OFFRE), peut éditer des rapports fonciers aux collectivités adhérentes le demandant. Ce travail identifie les BVSM potentiels ainsi que les BND. La communauté de communes Astarac Arros en Gascogne a pu bénéficier du rapport pour chacune des 37 communes.

Une présentation aux élus des résultats et une explication de la procédure pour acquérir ces biens sera faite. Des communes pourront être accompagnées et décideront d'une liste de comptes de propriétaires sur lesquels continuer la procédure afin de bien vérifier le caractère vacant et sans maître. Concernant les BND, un travail sera à entreprendre avec les propriétaires pour redéfinir ces limites (bornage) qui sera formalisé par un document d'arpentage.

Sur ces communes, une restructuration du foncier et des échanges de parcelles pourront se réfléchir dans un objectif de regrouper des petites parcelles pour une gestion durable et de préserver des noyaux de biodiversité.

Pilotes pressentis : COFOR, Collectivités	Partenaires : SAFER, ONF, DDT 32, CRPF, Projet PNR Astarac, EPCI
Coût prévisionnel : Temps agent pour les rapports foncier Accompagnement par des cabinets fonciers Frais de bornage	Financements potentiels : Communes, Région, Département, Fond vert, DRAAF
Indicateurs de réalisation : Nb de réunions effectuées Nb de communes s'engageant dans des démarches d'identification et de récupération	Indicateurs de résultat : Nb de participants Nb BVSM acquis et surfaces concernées Nb de documents d'arpentage réalisés/en cours

- Acquisition et protection des boisements

L'acquisition foncière est un levier de protection lorsqu'une zone à enjeux de biodiversité forte est identifiée. Les collectivités, le Département, le CEN et NEO peuvent se porter acquéreurs selon les localisations et les enjeux. Une autre possibilité de protection est de mettre en place des contrats de gestion ou des Obligations Réelles Environnementales (ORE).

Il est possible de s'appuyer sur plusieurs études et outils afin d'identifier ces zones. Les ABiC et l'étude des vieilles forêts de plaine en sont des exemples. L'outil Biocitania développé par la Région permet de visualiser sous forme cartographique l'ensemble des données régionales relatives à la biodiversité (espaces naturels et espèces). Sur une emprise choisie, l'outil centralise les données issues de l'inventaire national du patrimoine naturel et de révéler les différents enjeux.

Dans le cadre de l'élaboration de la Charte du PNR, il sera identifié des sites pour la création de zones de protection forte (ZPF). Ces zones seront caractérisées par la mise en place d'un outil réglementaire : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB), Arrêté préfectoral de Protection des Habitats Naturels (APPHN), réserves etc. D'autres sites seront classés comme ZPF par une reconnaissance d'une ENS, d'un site du CEN, d'une ORE, etc. Pour ce premier plan d'action, des zones forestières et boisées pourront être identifiées avec les acteurs naturalistes.

Pilotes pressentis : NEO, CEN, Collectivités	Partenaires : Projet PNR Astarac, CNPF, DDT, CD 32, associations naturalistes
Coût prévisionnel : Temps agent pour les diagnostics Travaux de réhabilitation	Financements potentiels : Fond Vert, Département, Mécénat
Indicateurs de réalisation :	Indicateurs de résultat :

Nb de parcelles identifiées et surfaces concernées	Nb de sites forestiers et boisés identifiés dans la stratégie ZPF et surfaces Surface avec des enjeux acquises ou avec un dispositif de protection environnemental
Localisation et restauration de mares forestières En concertation avec les acteurs de terrain, une zone prioritaire de prospection pourra être définie. Des inventaires ont été réalisés sur quelques parties du territoire mais n'ont pas toujours été effectués en forêt. Sur une zone à définir, un état des lieux de l'état écologique des mares sera produit. Les propriétaires pourront être contactés en présentant le diagnostic. Selon l'état écologique, une action de réhabilitation pourra être proposée.	
Pilotes pressentis : ADASEA	Partenaires : Projet PNR Astarac, CEN, ONF, CNPF
Coût prévisionnel : Temps de préparation et terrain	Financements potentiels : Agence de l'eau (financement CATZH)
Indicateurs de réalisation : Nb de communes faisant l'objet d'un inventaire et surfaces concernées	Indicateurs de résultat : Nb de mares identifiées Nb de mares restaurées
Territoire et public cible : Quelques communes sur le territoire	Durée et période de l'action : 3 ans
Résultats attendus : Protection et mise en gestion durable des parcelles	

4.2.3 | Gestion durable

Action 4 – Renforcer l'information et l'accompagnement des propriétaires forestiers privés
Objectif stratégique : Renforcer la prise en compte de la biodiversité et des services écosystémiques dans la gestion forestière / Promotion de la gestion durable des forêts
Objectif opérationnel : Mobiliser, conseiller, informer et accompagner les propriétaires forestiers
Lien avec d'autres objectifs opérationnels : • Favoriser toute forme de regroupement dans un objectif de gestion durable • Accroître la couverture forestière et les linéaires de haies avec des documents de gestion durable • Améliorer la mobilisation de la ressource • Former et informer les différents publics • Développer une culture forêt-bois
Contexte : 94 % des forêts du territoire sont privées avec un parcellaire très morcelé. La surface moyenne possédée par propriétaire est de 1,13 ha d'un seul tenant, et 73 % des propriétaires possèdent moins de 4 ha. Ce morcellement rend la gestion forestière difficile et peu de ces forêts disposent d'un document de gestion durable. Cela permettrait pourtant de développer des activités économiques générant de l'emploi et de mobiliser des bois pour différentes utilisations tout en veillant à une prise en compte de la biodiversité et de la multifonctionnalité des forêts. Ce sont 8 348 propriétaires qui sont identifiés sur le territoire. Les propriétaires privés sont rarement des professionnels de la forêt. Bien que la prise de conscience de l'impact des activités humaines sur l'environnement se soit considérablement développée, tant auprès des professionnels que du grand public, il est nécessaire de poursuivre ce travail et d'apporter aux propriétaires des clés de connaissance à la fois sur le fonctionnement de la forêt, la gestion sylvicole ainsi que la valorisation de leur patrimoine. Le propriétaire reste décisionnaire des pratiques et orientations à donner à sa parcelle mais il a besoin de toutes les clefs de compréhension. Seul un conseiller au CNPF est présent sur l'ensemble du département du Gers ce qui ne permet pas d'accompagner ce grand nombre de propriétaires ni d'assurer le suivi de tous les documents de gestion. De plus, la nouvelle loi incendie du 10 juillet 2023 abaissant le seuil à 20 ha pour une obligation d'avoir un Plan Simple de Gestion (PSG), augmente le nombre de propriétaire à suivre. Le conseiller du CNPF est le technicien référent pour le syndicat des propriétaires privés Fransylva 32 et le Centre d'Etudes Techniques et d'Expérimentations Forestières gascon (CETEF). Un réel besoin de conseiller forestier se fait ressentir afin de former, informer et accompagner les propriétaires forestiers. Cela permettrait de mieux développer la gestion durable, de faciliter la réalisation de ventes de bois groupées et des regroupements du foncier. C'est dans ce dernier objectif que le CNPF et la SAFER ont développé la Bourse Foncière Forestière. Cet outil permet aux vendeurs et aux acheteurs de biens forestiers de mettre en ligne et visualiser les parcelles en vente et facilitant aussi les transferts de biens forestiers s'opérant entre d'anciens détenteurs ne souhaitant ou ne pouvant plus s'en occuper correctement, et de nouveaux acquéreurs a priori désireux de s'y investir. Mais un important temps d'animation est nécessaire pour que cet outil fonctionne. La biodiversité, notion large et complexe, se révèle difficile à appréhender dans le cadre de la gestion forestière. L'inventaire des vieilles forêts de plaine (Goux et al, 2019) a permis d'identifier des vieilles et pré-vieilles forêts sur le territoire. Celles-ci ont des caractéristiques proches de forêts naturelles (un sol forestier depuis plus d'un siècle, la présence de vieux et très gros arbres, de gros bois morts, etc. témoignant d'une maturité du milieu). Les pré-vieilles forêts sont des vieilles forêts en devenir. Certains propriétaires privés méconnaissent la richesse qu'ils possèdent et la responsabilité qui leur

incombe. Il est important de leur expliquer et donner les outils pour préserver et assurer la fonctionnalité écologique de ces espaces.

Descriptif de l'action :

- Recherche pour renforcer l'équipe au sein du CNPF

Face au besoin de soutien technique des propriétaires privés, un second technicien rattaché au secteur de la CFT permettrait davantage d'animation pour encourager les propriétaires privés à la mise en gestion de leurs parcelles. Le technicien pourrait ainsi promouvoir des documents de gestion : Plans Simples de Gestion (PSG), Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS), inciter au dépôt de demandes de coupes tout en assurant les missions ci-dessous et en lien avec les autres actions. Il s'agira d'essayer de trouver des moyens financiers et de suivre la prise de poste d'un conseiller.

- Mise en place de réunions et formations

Afin de vulgariser la gestion forestière, il s'organisera des interventions en salle et/ou des tournées de terrain en fonction des sujets et avec l'appui d'autres structures. Les élus qui sont moteurs et messagers, seront conviés. Des retours d'expériences à l'échelle locale mais également hors du territoire seront mis en avant. Des journées ou cycles de formation sur plusieurs jours non consécutifs de type FORMations à la GESTion FOREstièRe (FOGEFOR) seront proposés. Par exemple, il pourra être présenté la certification PEFC de façon claire et détaillée : enjeux de la certification et avantages, outils disponibles, chiffres clés sur la certification, modalités d'adhésion et critères du cahier des charges à respecter.

- Identification et prise de contact avec des propriétaires

Afin de prioriser et cibler les approches, des critères de sélection des propriétaires sont identifiés : propriétaires possédant une surface supérieure à 20 ha sans PSG par rapport à la nouvelle loi incendie, les voisins d'une coupe ou encore dans des zones à enjeux fort. Une action de communication touchant d'abord les grandes propriétés permet de mobiliser une surface importante à travers un nombre réduit de propriétaires. Le courrier présentera le cadre de la démarche et proposera une rencontre (réunion ou entretien individuel).

- Regroupement des propriétaires sur des secteurs prioritaires

Il s'agit pour cela dans un premier temps d'identifier les secteurs d'interventions avec des enjeux communs (précartographie, délimitation du périmètre). Suite à une analyse foncière, la mise en réseau des propriétaires entre eux et avec des professionnels sera assurée. Avec les propriétaires intéressés, une proposition de regroupement afin d'améliorer les peuplements, de réaliser des travaux de mobilisation de bois additionnels et/ou de créer un projet sylvotouristique pourront être proposés. Il sera réalisé des opérations d'animation, de diagnostics des peuplements, d'aide à la gestion forestière et à la mobilisation de bois (animation pour constituer des lots de bois, appel à candidature, fiches de vente, mise en concurrence, appui la rédaction des contrats de vente et le suivi des coupes, rappel des démarches réglementaires, etc.) sur ces zones en rédigeant un document de synthèse comprenant un plan d'actions intégrant les différents enjeux sur le périmètre.

- Animation bourse foncière

Afin de réduire le morcellement et d'avoir plus de parcelles gérées, la Bourse Foncière Forestière est un outil précieux mais encore trop méconnu. En plus de la présentation de l'outil et de l'accompagnement à son utilisation (réponses aux candidats, informations complémentaires sur la parcelle...), des visites et des rapides descriptions des peuplements présents sur les parcelles à mettre

en vente pourront être proposées. Ce sera l'occasion de discussion avec le propriétaire, d'informer sur les devoirs concernant la mise en vente de parcelles boisées (droit de préférence).

Pilotes pressentis : CNPF	Partenaires : Projet PNR Astarac, Fransylva, PEFC Occitanie, AFB, SAFER, Gestionnaires
Coût prévisionnel : Temps agent Frais d'affranchissement Frais pour les événements Déplacements	Financements potentiels : LEADER
Indicateurs de réalisation : Nb de courriers envoyés et objet Nb de réunions et formations organisées et variété des sujets abordés	Indicateurs de résultat : Nb de participants Nb de propriétaires rencontrés et diagnostics réalisés Nb de PSG agréées et nb CBPS signés Regroupement : Nb de propriétaires identifiés par zone, surfaces concernées, volume de bois mobilisable, Nb de chantiers réalisés Bourse Foncière : Nb de propriétés et surface mises en vente sur le site, Nb de visites

- Porter à connaissance et accompagnement protection des vieilles forêts

Afin de prioriser, les propriétaires dont le classement en vieille et pré-vieille forêt de leur bois est avéré, ont été identifiés. Un courrier présentant le cadre de la démarche, la définition d'une vieille forêt et les enjeux associés et invitant à deux rencontres a été envoyé à 250 propriétaires en mai 2024. Une première réunion s'est tenue le 3 juin 2024, réunissant 13 propriétaires et élus. Une présentation a été faite sur la gestion, réglementation et des clefs pour préserver ces espaces. Un deuxième rendez-vous a été donné pour une visite de terrain le 12 juillet 2024 afin de voir un exemple concret d'intégration de ces espaces dans la gestion.

Il s'agit par la suite de continuer l'information auprès des propriétaires et de les accompagner pour favoriser la protection de ces espaces, par exemple avec la mise en place d'une Obligation Réelle Environnementale (ORE).

La présence de vieux arbres dans la gestion courante des forêts, y compris de production, est également nécessaire au bon fonctionnement des écosystèmes et assurent une continuité avec les vieilles forêts. Le nouveau Schéma régional de gestion sylvicole (SRGS), document d'orientation de la gestion des forêts privées, rend désormais possible la libre évolution comme possibilité de choix de gestion. Cela sera présenté aux propriétaires lors des nouveaux et renouvellements des documents de gestion. Les parcelles alors laissées en libre évolution pourront à terme intégrer le réseau FoRêts en libre Evolution NaturElle (FRENE). Ce réseau, né en Auvergne-Rhône-Alpes est en cours de déploiement en Occitanie. Il permet d'avoir un suivi de parties de forêts situées en cœur de zones de gestion, et laissées en libre évolution.

Pilotes pressentis : Projet PNR Astarac, CNPF, DDT 32, CEN Occitanie, NEO	Partenaires : CD 32, ONF, Département, FNE
Coût prévisionnel : Frais d'affranchissement Temps agent	Financements potentiels : Région, Fond vert, Financement des structures
Indicateurs de réalisation : Nb de courriers envoyés et nb de réunions	Indicateurs de résultat : Nb de propriétaires ayant répondu au courrier Nb de propriétaires s'engageant dans la préservation des vieilles forêts et surfaces concernées

	Nb de propriétaires incluant des îlots en libre évolution dans les documents de gestion durable et surfaces
Information et programme de gestion concertée des forêts sur l'ENS Coteaux et lacs de l'Astarac Répartie sur 4 communes (Aussos, Bézues-Bajon, Sère et Saint-Blancard), ce site est également localisé dans une zone Natura 2000 dont le gestionnaire est l'ADASEA. Le Département est propriétaire d'une partie de l'ENS. L'autre partie, principalement forestière, est divisée entre plusieurs propriétaires privés. Un comité de gestion de préservation et valorisation du site, composé d'élus et de représentants des associations, est animé par le conseil départemental depuis 2019. Un bureau d'études a défini un plan d'actions dont certaines ont déjà été mises en œuvre comme la mise en place d'une zone de quiétude et la création d'un parcours sportif. L'une d'entre elle est de réunir les propriétaires forestiers afin de mettre en place une gestion concertée. Les propriétaires seront contactés par courrier en septembre 2024 afin de les informer du comité de gestion et du plan d'action et les inviter à une réunion d'information pour les sensibiliser aux enjeux de cet espace. Il leur sera proposé de mettre une gestion concertée via un regroupement avec un document de gestion commun et/ou de mettre en place des contrats Natura 2000. Une animation auprès des propriétaires intéressés sera assurée.	
Pilotes pressentis : CD 32, Projet PNR Astarac	Partenaires : ADASEA, CNPF, Alliance Forêts Bois
Coût prévisionnel : Frais d'affranchissement Temps agents	Financements potentiels : Département
Indicateurs de réalisation : Nb de courriers envoyés Nb de réunions organisées	Indicateurs de résultat : Nb de propriétaires participants aux réunions Nb de propriétaires s'engageant dans une gestion concertée et surfaces concernées
Animation de l'association des propriétaires privés des communes d'Aux-Aussat, Estampes-Castelfranc, Estampures, Fréchède, Laguian-Mazous, Montégut-Arros et Moumoulous L'association, créée en 2000, avait pour objectif premier de répondre à la pression engendrée par des récoltes excessives de champignons sur les propriétés privées. L'association permet alors de réguler la cueillette des champignons grâce à deux gardes qui sont assermentés et verbalisent lorsque qu'une personne non adhérente se trouve sur une propriété privée. L'association assure également un balisage des forêts et installe des panneaux afin de prévenir du caractère privé des forêts. Environ 400 propriétaires adhèrent chaque année. Un levier pour informer et sensibiliser les propriétaires privés est d'utiliser les regroupements de propriétaires déjà existants. Le massif de l'Arros, localisé sur ces communes, étant le plus conséquent du territoire, des échanges plus réguliers avec l'association des propriétaires forestiers seront effectués. Une intervention lors de l'assemblée générale d'avril 2024 pour présenter la CFT et la gestion et la réglementation par le technicien du CNPF a été effectuée. D'autres interventions seront proposées et, selon les volontés des propriétaires, des propositions seront faites. Des groupes de propriétaires moteurs seront accompagnés dans leurs projets.	

Pilotes pressentis : Association des propriétaires forestiers privés	Partenaires : CNPF, Projet PNR Astarac, Fransylva
Coût prévisionnel : Temps agent	Financements potentiels : Financement obtenues par les structures
Indicateurs de réalisation : Nb de courriers envoyés Nb de d'interventions	Indicateurs de résultat : Nb de propriétaires participants aux réunions Nb de volontaires pour des projets
Territoire et public cible : Propriétaires privés sur l'ensemble du territoire de la CFT avec élargissement à l'échelle départementale selon les sujets proposés en formation	Durée et période de l'action : 3 ans
Résultats attendus : Augmenter le nombre de documents de gestion durable Augmenter la mobilisation de bois Améliorer les services rendus par la forêt par la mise en gestion de propriétés actuellement non gérées Créer et promouvoir des itinéraires sylvicoles intégrant les différents enjeux (fréquentation du public, habitat, mobilisation de bois, incendie...)	

Action 5 – Déployer un programme global de renforcement du maillage de haies et de la place de l'arbre hors forêt	
Objectif stratégique : Reconnecter la gestion forestière et arboricole aux activités agricoles	
Objectif opérationnel : Maintenir, entretenir et développer les réseaux de haies et ripisylves	
Lien avec d'autres objectifs opérationnels : • Développer des modes de sylviculture favorable à la biodiversité • Accroître la couverture forestière et les linéaires de haies avec des documents de gestion durable • Préserver et développer les continuités écologiques • Valoriser le rôle environnemental, le patrimoine naturel et les services rendus	
Contexte : Sur le département, des pressions de plus en plus fortes, notamment lié au développement du bois énergie, se font ressentir sur les haies et ripisylves qui ne sont protégées par aucune réglementation. Outre la nécessité pour la biodiversité, l'arrachage de ces arbres qui maintiennent le sol et assurent une filtration de l'eau, augmente les risques d'érosion et de pollution de l'eau. Face à ce constat alarmant, plusieurs organismes de l'arbre en et hors forêt, à l'initiative d'Arbre et Paysage 32 et du CAUE 32, se sont réunis afin d'alerter le Préfet. Afin de renforcer la démarche, un plan d'action a été proposé par les différents acteurs. Le territoire du projet de la Charte Forestière est alors pilote pour plusieurs actions. L'Astarac se caractérise par le bocage gascon. Pour objectiver et faire un état des lieux initial, le projet de PNR, soutenu par le Département, a fait tourner le Grain bocager sur le territoire. Cet outil cartographique, produit par la Fédération des Chasseurs du Gers, met en avant l'effet micro-climatique des haies sur les parcelles. Il a fourni un premier diagnostic visuel du territoire et constitue une aide pour les élus à la priorisation des sites. Une animation avec les résultats a pu être commencée en 2024. Des présentations des résultats aux élus du bureau du projet de PNR puis aux partenaires techniques ont été effectuées sur la première partie de l'année 2024 et ont été suivies par des présentations au sein de chaque EPCI.	
Descriptif de l'action : • Groupe d'échange départemental et charte technique L'animation du groupe est assurée par Arbre et Paysage 32 avec l'organisation de réunions annuelles. Le plan d'action à l'échelle départementale intègre notamment la création d'une charte technique très simple de 4 à 8 pages illustrées et qui sera réalisée en concertation avec des gestionnaires. Cette charte devra ensuite être diffusée pour être connue des gestionnaires.	
Territoire et public cible : Gestionnaires et entreprises sur le Département	Durée et période : 3 ans
Pilotes pressentis : Arbres et Paysages 32	Partenaires : CD32, DDT 32, CAUE 32, ADASEA, FDC 32, CNPF, Fransylva, CPIE 32, Projet PNR Astarac, Syndicats de bassin versant, Chambre d'agriculture
Coût prévisionnel : Temps technicien Impressions	Financements potentiels : Département, Région
Indicateurs de réalisation : Nb de réunions	Indicateurs de résultat : Nb de participants Réalisation de la charte

- Accompagnement technique sur la gestion des linéaires et arbres hors forêt sur des communes pilotes

Suite aux présentations des résultats du Grain bocager aux élus des 6 EPCI, des communes pilotes ont été identifiées : Simorre (CC Coteaux et Arrats de Gimone), Monferran-Plavès (CC Val de Gers), Saint-Arailles (CC Artagnan-en-Fezensac), Belloc-Saint-Clamens et Loubersan (CC Astarac Arros en Gascogne), Miélan (CC Cœur d'Astarac en Gascogne). Des entretiens avec ces communes ont été menés au printemps 2024 afin de préciser les objectifs des communes. Par la suite, l'objectif est de fédérer les différents acteurs afin de proposer un plan d'action à l'échelle de la commune et d'identifier des sites d'intérêt prioritaire.

Il pourra notamment être proposé de mettre en place un Plan de Gestion Durable des Haies (PGDH) à l'échelle communale, des actions de sensibilisation avec le grand public ou bien des animations au pieds des haies avec les agriculteurs dans un objectif de montrer l'intérêt agronomique de l'arbre et de la haie, la multifonctionnalité, le risque érosion et eau, l'entretien, les possibilités de valorisation dans les différents circuits ou en autoconsommation, et les préconisations de gestion. Cela pourra se poursuivre par un accompagnement plus spécifique de propriétaires intéressés, avec l'élaboration de PGDH sur els exploitations, la labellisation de leur exploitation avec le Label Haie ou encore la mise en place de Mesures Agri-Environnementales (MAEC). Accompagnés par l'ADASEA, les MAEC peuvent apporter une aide complémentaire aux agriculteurs pour entretenir et gérer leurs haies de façon durable.

Les actions sur les communes seront différentes selon les projets des élus, les priorités des communes et les partenaires associés.

Territoire et public cible : Propriétaires et gestionnaires de haies sur le périmètre de la CFT	Durée et période de l'action : 3 ans
Pilotes pressentis : Communes, FDC 32, Projet PNR Astarac	Partenaires : Arbre et Paysage 32, ADASEA, Département, Syndicats de bassin versant, Chambre d'agriculture, AFAF, acteurs agricoles, CNPF, ONF
Coût prévisionnel : Temps technicien	Financements potentiels : OFB, CD32
Indicateurs de réalisation : Nb de communes identifiés pour des actions pilotes Nb de rencontres du groupe de travail Nb de partenaires par site	Indicateurs de résultat : Nb diagnostic sur les communes Qualité et nb d'actions identifiées et mises en place. Exemples : - Nb d'actions de sensibilisation et de participants - Nb de km de haie plantée - Nb de PGDH et surfaces et linéaires concernés - Nb d'exploitations avec le Label haie - Nb de MAEC supplémentaires

- Guide de préconisation de gestion

Bien que les riverains contactent de plus en plus les techniciens de bassin versant en amont des travaux car ils recherchent du conseil, cette pratique doit encore se renforcer et être poursuivie.

Ce guide, à destination des riverains, sera un document cadre simplifié de gestion à l'échelle de la CFT en accord avec tous les syndicats présents sur le territoire. En catégorisant l'état de santé des ripisylves (en bon état, dégradée, inexistant...), cela permettra de donner des grandes préconisations de gestion (travaux d'entretien, régénération, plantation...) et les actions à éviter selon ce classement. Il est aussi question de faire comprendre aux riverains l'aspect global du fonctionnement de la rivière et de sa ripisylve afin d'élargir la vision qu'ils ont sur leur tronçon. Il y sera fait la référence au le livret

« Arbre et rivière » qui avait été proposé par la CATER et Arbre et Paysage en partenariat avec les syndicats.

- Sites pilotes de connaissance et gestion des ripisylves

Pour faire de la pédagogie auprès des agriculteurs, des élus et des riverains, des chantiers vitrines encadrés par les syndicats de bassins versants pourront faire l'objet de visites de terrain. Des explications par les techniciens, propriétaires et professionnels pourront ainsi être présentés.

Grâce aux résultats du Grain bocager et des connaissances des acteurs, des sites pilotes pourront être identifiés dans l'objectif d'accompagner les riverains à la mise en place d'une gestion durable ou à la régénération de la ripisylve. Les propriétaires seront identifiés, contactés et sensibilisés à la gestion de la ripisylve.

Basé sur l'Indice de Biodiversité Potentiel (IBP), l'Indice de Biodiversité et Connectivité Ripisylve (IBC Ripisylve) a été créé en Auvergne-Rhône-Alpes. C'est un indicateur indirect qui permet d'évaluer la biodiversité sans être naturaliste en relevant uniquement les capacités d'accueil de la ripisylve. Il sera étudié la possibilité et la pertinence de déploiement de cet outil sur le territoire. Il pourrait servir de base commune de diagnostic pour l'ensemble des syndicats et organismes intervenant sur les ripisylves. Des fiches de recommandations de gestion pourraient être déployées localement selon les résultats de l'IBC Ripisylves.

Territoire et public cible : Riverains et élus sur le territoire	Durée et période de l'action : 3 ans
Pilotes pressentis : Projet PNR Astarac, SMAA, SMBV Midour Douze, SM3V, SIA OGA, SYGRAL, SABA	Partenaires : Arbres Et Paysages 32, CNPF, NEO, Communautés de communes, FDC 32, lycée Lassalle Saint-Christophe
Coût prévisionnel : Temps techniciens Impression des guides	Financements potentiels : Agence de l'eau
Indicateurs de réalisation : Nb de réunions	Indicateurs de résultat : Nb de chantiers vitrines Nb de visites et nb de participants Nb de diagnostic IBC Ripisylve et surface Linéaire de ripisylve en gestion

Résultats attendus : Maintien et augmentation des linéaires existants
Revégétalisation des cours d'eau et travaux d'entretien modérés sur les ripisylves

Action 6 – Accompagner les agriculteurs dans la gestion, l’entretien et la valorisation de la ressource ligneuse
Objectif stratégique : Reconnecter la gestion forestière et arboricole aux activités agricoles
Objectif opérationnel : Conseiller et accompagner les agriculteurs pour la gestion des haies et espaces boisés
Lien avec d’autres objectifs opérationnels : • Maintenir, entretenir et développer les réseaux de haies et ripisylves • Encourager l’agroforesterie • Préserver les paysages • Préserver et développer les continuités écologiques • Identifier les zones à enjeux • Accroître la couverture forestière et les linéaires de haies avec des documents de gestion durable
Contexte : Historiquement, la gestion des forêts était liée aux exploitations agricoles. En effet, les taillis étaient exploités pour le bois de chauffage et la production de piquets. Les plus beaux arbres servaient à la charpente et menuiseries des bâtiments d’élevage notamment. L’apparition de nouvelles ressources et matériaux a déconnecté la gestion des forêts aux besoins agricoles laissant bien souvent les forêts à l’abandon et sans gestion. Aujourd’hui de nombreux agriculteurs sont encore propriétaires de bois. La mécanisation des parcelles a favorisé l’agrandissement des parcelles causant un arrachage des haies bocagères. Le bocage gascon est pourtant une composante importante des paysages de l’Astarac. Les haies, bosquets et arbres champêtres qui le composent permettent une protection vis-à-vis de l’érosion, le maintien d’abris sur les parcelles tant pour l’élevage que pour la biodiversité, la protection des cultures etc. C’est pourquoi, l’arbre doit retrouver sa place dans les systèmes d’exploitation, sans nécessairement redéfinir des parcelles plus petites. De plus, le bois est une ressource potentielle supplémentaire pour les agriculteurs pouvant être valorisé en énergie ou paillage. La présence d’élevage et notamment les fluctuations sur l’approvisionnement en paille font que certains sont intéressés par de la litière bois. L’emploi de la plaquette forestière en remplacement tout ou partiel de la litière animale, permet aux exploitations de réaliser une économie de paille et de cette manière augmenter leur autonomie fourragère. Cette action est en lien avec les fiches actions 4 et 5.
Descriptif de l’action : • Information, accompagnement et animation de groupes d’agriculteurs Diverses propositions pourront être faites aux agriculteurs. Ils pourront notamment mettre en place dse Plan de Gestion durable des Haies (PGDH) via ou sur l’exemple du Groupement d’Intérêt Economique et Environnemental (GIEE), créé en 2023 et animé par la FDC 32 et l’entreprise Nataïs. 12 agriculteurs de ce GIEE, hors du territoire, ont été accompagnés dans la mise en place de PGDH sur leur exploitation. A l’image du projet Mayage sur la communauté de communes Astarac Arros en Gascogne, des agriculteurs pourront être accompagnés sur l’agroforesterie. Commencé en 2021, ce projet a pour objectif d’accompagner les acteurs agricoles et apicoles au changement de pratiques et de mettre en œuvre des projets agroforestiers orientés « pollinisateurs ». Il s’agira ici d’encourager et d’accompagner à l’aménagement, la plantation et tout type d’agroforesterie. Au vu de l’intérêt croissant pour la valorisation du bois sur les exploitations, il sera proposé une animation sur la valorisation du bois pour du chauffage et d’autres débouchés comme la litière bois. Il pourra être présenté les possibilités de produire et de valoriser la plaquette bois en litière en expliquant sa production et son utilisation dans l’exploitation, la gestion durable et les pratiques d’égale.

Pilotes pressentis : Chambre d'agriculture 32, FDC 32, Arbre et Paysage 32, FD CUMA	Partenaires : Projet PNR Astarac, FDC 32, Arbre et Paysage 32, FD CUMA, CNPF, Fransylva, coopératives agricoles et forestières, ADASEA, CD32, AFAF, acteurs du monde agricole, Nataïs
Coût prévisionnel : Temps agent	Financements potentiels : Agence de l'eau, VIVEA
Indicateurs de réalisation : Nb de temps d'information	Indicateurs de résultat : Nb d'agriculteurs participants Nb de PGDH et données des ressources prévues : Type/Volume/Poids
Mise en commun de matériel forestier Certains travaux de faible ampleur, n'intéressent pas forcément les gros opérateurs du fait du coût important lié au déplacement des matériels forestiers et des faibles volumes mobilisés. Le matériel étant coûteux et pas fréquemment utilisé, la mise en commun dans des CUMA est une piste identifiée. Un travail avec les CUMA et les coopératives est à réaliser pour évaluer la pertinence de mise à disposition de matériel forestier dans les CUMA.	
Pilotes pressentis : Fédération des CUMA	Partenaires : FDC 32, Projet PNR Astarac, coopératives, CNPF
Coût prévisionnel : Temps agent Matériel	Financements potentiels : Région, ADEME
Indicateurs de réalisation : Nb de demandes et de réunions	Indicateurs de résultat : Nb de CUMA accompagnées et nombre de projets initiés/réalisés
BOCAGERS : Structuration d'une filière de valorisation des bois L'ambition du travail partenarial envisagé est d'explorer la faisabilité d'une filière ou la consolidation de filières émergentes. Cela permettra ainsi aux agriculteurs d'accéder à une opportunité de plus-value sur leur exploitation tout en assurant une gestion durable de la ressource. Ce projet à l'échelle départementale consistera à réaliser un état des lieux sur la ressource, le matériel et moyens humains ainsi que les débouchés. La synthèse de ces informations permettra d'orienter vers les filières à consolider et à développer. Le territoire de la CFT mènera des actions sur le territoire.	
Pilotes pressentis : Chambre d'agriculture 32	Partenaires : FDC 32, Département 32, Arbres et paysages 32, FD CUMA, CNPF, Projet PNR Astarac, PETR Pays d'Armagnac, Communauté de communes de la Lomagne gersoise, ADASEA 32, coopératives, COFOR
Coût prévisionnel : Temps agent Matériel	Financements potentiels : AAP Structuration de filières de valorisation durable de la haie
Indicateurs de réalisation : N de réunions de COPIL et COTECH organisés	Indicateurs de résultat : Nb d'actions mises en œuvre sur le territoire de la CFT
Territoire et public cible : Les agriculteurs possédant des espaces et linéaires boisés sur tout le territoire	Durée et période de l'action : 3 ans
Résultats attendus : Sensibiliser les agriculteurs à l'importance du bocage et à la gestion de leur patrimoine boisé. Préserver à terme le bocage par une gestion durable Développer la valorisation de cette ressource ligneuse : intégration dans les circuits locaux, autoconsommation, etc	

Action 7 - Renforcer et accompagner de la résilience des espaces boisés
Objectif stratégique : Considérer le changement climatique et les risques
Objectif opérationnel : Adapter la gestion forestière et le choix des essences au changement climatique et risques sanitaires
Lien avec d'autres objectifs opérationnels : • Définir une stratégie face au risque incendie • Identifier les zones à enjeux • Elaborer des stratégies d'adaptation
Contexte : Les forêts et les arbres jouent un rôle crucial dans l'atténuation du changement climatique en agissant comme des puits de carbone. Mais ils sont fortement impactés par celui-ci, nuisant alors aux facultés de séquestration et stockage de carbone. Face à ce constat, le programme national de la forêt et du bois (PNFB) 2016-2026 fixe un objectif de renforcer les capacités de résilience et résistance des écosystèmes forestiers. Des outils, expérimentations et réseaux à l'échelle nationale se sont développés. L'Institut pour le Développement Forestier, le service de R&D du Centre National de la Propriété Forestière coordonne notamment le réseau AFORCE, qui associe forestiers et chercheurs. Ce réseau mixte technologique a pour objectif d'accompagner les forestiers dans l'adaptation des forêts aux changements climatiques, tout en renforçant les capacités d'atténuation de celles-ci. Le CNPF a également développé BioClimSol, une méthode de diagnostic au niveau de la parcelle, qui suggère in fine des pistes de recommandations sylvicoles dans un contexte de changement climatique. Un autre outil est le site internet ClimEssences, où des cartes interactives sont disponibles pour visualiser les évolutions du climat futur et ses incidences sur la répartition géographique des espèces forestières. L'Infrastructure Nationale de recherche pour la gestion adaptative des forêts (IN-SYLVA) fédère les réseaux d'expérimentation étudiant les interactions entre pratiques sylvicoles, ressources génétiques et environnement. Des leviers sont mis en place comme le label Bas Carbone créé par le ministère de la Transition Ecologique afin de favoriser l'investissement pour le reboisement de parcelles. A une échelle plus locale, es placettes de suivis sont relevés dans le cadre du Département Santé des Forêts (DSF) et Arbre et Paysage 32 ont un programme de recherche de végétaux d'avenir.
Descriptif de l'action : • Partage d'expérience et coordination des réponses d'adaptation Afin de renforcer le dialogue et les synergies entre les différents acteurs de la gestion forestière, des temps spécifiques d'échange seront consacrés à la mise en œuvre et financement des actions de résilience et d'adaptation sous forme d'ateliers de travail. Les objectifs seront d'identifier les stations et peuplements les plus vulnérables, de travailler sur les essences locales en lien avec les pépinières, ainsi que sur la régénération naturelle assistée. Les essences ont un vaste patrimoine génétique assurant un potentiel d'adaptation. C'est pourquoi la régénération naturelle assistée est encouragée par plusieurs organismes. Il s'agira aussi de s'interroger sur les essences d'avenir, plus atypiques et localisées sur des terrains difficiles (cormier, chène zéen...) via des îlots d'avenir par exemple. Face au changement climatique des itinéraires techniques sont à repenser. L'absence de financement pour les travaux d'amélioration sylvicole, hors reboisement ou plantation, se traduit dans beaucoup de massifs forestiers par des coupes rases et l'uniformisation des forêts. Il s'agira de diagnostiquer les peuplements les plus impactés et définir des principes d'itinéraires sylvicoles adaptés au changement climatique. Afin de mieux accompagner au changement de pratiques, un travail avec les exploitants forestiers sera effectué afin d'identifier les problématiques

de mise en œuvre. Ces échanges permettront la préparation éventuelle à l'intégration du réseau Sylv'ACCTES. Cette association permet de financer les propriétaires forestiers (publics et privés) pour des actions forestières vertueuses qui ont un impact positif sur le climat, la biodiversité et les paysages.

Pilotes pressentis : Projet PNR Astarac	Partenaires : CNPF, ONF, NEO, CEN, Gestionnaires et exploitants forestiers, Alliance Forêts Bois
Coût prévisionnel : Temps agent	Financements potentiels : Fonds verts, Région
Indicateurs de réalisation : Nb de réunions	Indicateurs de résultat : Préparation d'une candidature pour Sylv'Acctes

- Organisation d'un groupe référent pour une collecte annuelle de graines

Des sites en forêt et au pied des haies pourront être identifiés en partenariat avec différents acteurs afin de collecter de nouvelles graines pour des plantations.

Hors forêt, l'outil PEPICOLLECTE pourra être utilisé. L'Afac-Agroforesteries a développé un logiciel de gestion de collecte de graines ligneuses d'origine sauvage et locale. Il permet de gérer les données (gestion de lots de collecte, de mélange, gestion des sites de collecte, etc...), de réaliser la cartographie, de comptabiliser et de générer des bons de livraison.

Ce dernier outil permet de faciliter la traçabilité notamment dans le cadre de la marque Végétal Local. Les semences et plants de cette marque sont issus d'un dispositif qui assure la conservation du patrimoine génétique local à chaque étape des processus de collecte, d'élevage et de production.

Pilotes pressentis : Projet PNR Astarac, Arbre et Paysage 32	Partenaires : CNPF, ONF, CD 32, Alliance Forêts Bois, Pépinières locales, Afac-Agroforesteries, OFB
Coût prévisionnel : Temps agent	Financements potentiels : Fonds verts
Indicateurs de réalisation : Nb de réunions de préparation	Indicateurs de résultat : Nb de sites identifiés Nb/kg de graines récoltées

- Accompagnement des pépinières

Des rencontres avec différentes pépinières seront menées pour identifier les problématiques et besoins. Un accompagnement pourra être apporté pour des projets et du lien sera fait avec l'ensemble des acteurs pour structurer la filière locale.

Pilotes pressentis : Projet PNR Astarac	Partenaires : CNPF, ONF, CD 32, Alliance Forêts Bois, Pépinières locales
Coût prévisionnel : Temps agent	Financements potentiels : Fonds verts
Indicateurs de réalisation : Nb de pépinières contactées	Indicateurs de résultat : Nb de projets menées avec les pépinières

Résultats attendus

Favoriser la résilience des écosystèmes
Conserver le patrimoine génétique du territoire

4.2.4 | Filières locales

Action 8 - Animer la filière locale et valoriser les débouchés locaux dans le cadre d'une gestion durable
Objectif stratégique : Favoriser le développement d'une filière bois locale dans le cadre d'une gestion durable et multifonctionnelle
Objectif opérationnel : Régénérer et améliorer la qualité et la maturité des peuplements par une sylviculture intégrative pour une valorisation en bois d'œuvre
Lien avec d'autres objectifs opérationnels : • Développer les formations locales et sensibiliser dans les établissements à la gestion durable • Mobiliser, conseiller, informer et accompagner les propriétaires • Développer des modes de sylviculture favorable à la biodiversité • Régénérer et améliorer la qualité et la maturité des peuplements par une sylviculture intégrative pour une valorisation en bois d'œuvre • Favoriser de nouveaux débouchés avec les essences locales et les besoins du territoire • Inciter à l'usage du bois local • Soutenir et accompagner les entreprises • Améliorer la mobilisation de la ressource
Contexte : Le Gers n'est pas connu pour être un département forestier. La culture forestière n'est pas la plus prégnante. D'après les données de l'IGN, le volume moyen à l'hectare est compris entre 100 et 150 m³/ha. Toutefois par une gestion durable, une ressource de qualité peut être sortie. Etant l'un des secteurs les plus boisés du Gers, l'Astarac est propice au développement d'une filière forêt-bois durable. Elle englobe plusieurs activités, allant de la sylviculture à la transformation du bois, en passant par la distribution et l'utilisation de produits. Ces activités créent de l'emploi et des retombées économiques localement. La structuration de la filière bois doit se faire à partir de l'exploitation forestière et donc du développement de compétences professionnelles notamment en bûcheronnage et débardage. Le lien entre les professionnels du territoire est à renforcer pour accorder les besoins entre l'amont et l'aval de la filière bois et faire remonter des besoins et problématiques. En ce sens, Fibois Occitanie mène des actions qui favorisent le développement économique et technique de la filière et assure la promotion du matériau bois sous toutes ses formes. Des professionnels sont présents sur le territoire mais le nombre d'entreprise diminue. Il est important que les savoir-faire locaux soient connus et perdurent. Territoire majoritairement agricole, des organismes de formation dans ce domaine sont présents : lycée de La Salle Saint Christophe à Masseube, avec une formation Gestion et Protection de la Nature et le lycée agricole de Mirande avec une formation cynégétique. De nombreux agriculteurs du territoire possédant une forêt, l'intégration des notions en gestion forestière et compréhension de l'écosystème forestier semble important à inclure dans les formations agricoles afin de renforcer la culture forestière. A proximité du territoire, le lycée de Vic-en-Bigorre propose un Bac Pro Forêt, un BTSA Gestion et Protection de la Nature (GPN), un BTSA technico économique sur les produits de la filière bois et un BTSA Gestion forestière. Concernant l'aval de la filière, au niveau de la deuxième transformation, l'école des métiers de Pavie forme des menuisiers et charpentiers. Ces organismes sont des atouts permettant de répondre aux attentes du territoire à condition d'échange avec les acteurs locaux.
Descriptif de l'action : • Evénements et formations réunissant des professionnels Les « Apéro bois » co-organisés avec Fibois Occitanie seront reproduits sur le territoire autour de différentes thématiques afin de permettre de découvrir les entreprises du territoire et leur lieu d'activité. Également, des échanges avec les professionnels locaux et les services de l'Etat sont

importants pour assurer une cohérence des propositions d'aides avec les besoins, de tenir informer des modifications et nouvelles réglementations.

Suite aux remontées des besoins, des formations et des échanges avec des retours d'expérience correspondant aux problématiques locales pourront être organisées.

Pilotes pressentis : Fibois Occitanie, Projet PNR Astarac	Partenaires : DDT 32, OFB, Région Occitanie, CRPF, ONF, association des ETF Occitanie
Coût prévisionnel :	Financements potentiels : Région, FEADER, collectivités
Indicateurs de réalisation : Nb de rencontres organisées	Indicateurs de résultat : Nb de participants

- Intervention dans des organismes de formation et études de cas sur le territoire

Différents types d'interventions et de rencontres avec des professionnels du territoire pourront être faites. Il s'agira également de présenter la CFT et les enjeux du territoire. Les étudiants pourront participer à des projets pour donner de la visibilité à ces formations et s'imprégner du territoire comme des diagnostics IBP sur des parcelles (cf action 2).

Le martéloscope d'Ornézan est un outil d'aide à la décision, de sensibilisation et de formation. Il permet des échanges techniques et d'effectuer des martelages de coupes avec différents objectifs (production, récréation, préservation). Des visites de chantiers et des ateliers dans les structures seront proposés.

Il pourra être fait de même avec des initiations au PGDH dans les lycées agricoles par la Fédération des Chasseurs 32 sur l'exploitation du lycée agricole de Mirande notamment.

Territoire et public cible : Lycéens et étudiants sur et à proximité du territoire	Durée et période de l'action : 3 ans
Pilotes pressentis : Projet PNR Astarac, Lycée forestier Vic-en-Bigorre, Lycée Mirande, Lycée Lassalle Saint-Christophe Masseube, Lycée Beaulieu Lavacant, Ecole des métiers de Pavie	Partenaires : CNPF, NEO, AFB et autres professionnels de la filière, Fibois, ONF, FDC 32
Coût prévisionnel : Temps agent	Financements potentiels : Interne aux structures
Indicateurs de réalisation : Nb d'interventions réalisées	Indicateurs de réalisation : Nb d'élèves sensibilisés Nb de projets avec les étudiants

- Promotion et accompagnement des acteurs locaux

Certaines entreprises ont été rencontrées dans la phase d'élaboration de la CFT, il reste à compléter ces rencontres afin de mettre en place des actions à la fois de valorisation mais également d'accompagnement. Un recensement des professionnels sera fait afin de constituer un annuaire en ligne mettant en valeur les savoir-faire. Cela servira également pour une meilleure mise en relation des acteurs et mieux connaître les besoins et problématiques. Les entreprises seront accompagnées dans leurs projets de développement et investissements économiques par une aide au montage de dossier de demande de subvention. Des projets communs pourront se construire.

En s'appuyant sur les observatoires construction bois comme le Panorama Bois et sur le Pacte Construction bois, des chantiers pourront être visités afin de promouvoir l'utilisation de bois. Des chantiers vitrines de constructions/rénovations des bâtiments publics pourront être identifiées et accompagnées pour intégrer du bois.

Pilotes pressentis : Projet PNR Astarac	Partenaires : Fibois Occitanie, CMA, CCI, AD'OCC, EPCI, ENVIROBAT, CAUE, Architectes, Prescripteurs bois d'Occitanie
Coût prévisionnel : Temps agent	Financements potentiels : Région Occitanie, DETR
Indicateurs de réalisation : Nb d'entretiens avec les professionnels	Indicateurs de résultat : Réalisation de l'annuaire Nb de nouveaux projets bénéficiant d'un accompagnement
Accompagner le développement durable de la ressource bois Cela se fera notamment par une sensibilisation des opérateurs forestiers, des propriétaires et par un guide des bonnes pratiques déclinées sur l'Astarac.	
Pilotes pressentis : PEFC Occitanie	Partenaires : Fibois Occitanie, CNPF, ONF, association ETF Occitanie
Coût prévisionnel : Temps agents	Financements potentiels :
Indicateurs de réalisation : Nb de réunions réalisées	Indicateurs de résultat : Nb de participants
Etudier la pertinence de mise en œuvre d'outils et services permettant une meilleure valorisation du bois local (Lien amont aval) La problématique du bois ne restant pas sur le territoire étant souvent évoquée, il s'agit de réfléchir à des outils et services pouvant être développés pour faire le lien entre le bois des forêts du territoire et sa transformation par les professionnels locaux. Les infrastructures (plateforme, hangar...) sont des points clés dans la chaîne de valeur de la filière. Il faudra prendre en compte les besoins des professionnels du territoire mais également des territoires voisins et réfléchir à l'échelle du développement de l'outil/service (CFT, Département...). L'objectif in fine est de proposer, ou non, des infrastructures adaptées aux besoins et au tissu entrepreneurial du territoire, d'évaluer la rentabilité potentielle du projet et le dimensionner. Des pistes comme des ventes de bois sous forme de vente aux enchères et une unité de séchage et de tri des bois collective sont évoquées.	
Pilotes pressentis : Projet PNR Astarac, Fibois Occitanie, EPCI	Partenaires : Entreprises - Territoires voisins – CD 32
Coût prévisionnel : Temps agents	Financements potentiels :
Indicateurs de réalisation : Nb d'entretiens avec les professionnels réalisés	Indicateurs de résultat : Nb outil ou service identifiés
Résultats attendus : Faire connaître les formations locales et les faire correspondre aux besoins du territoire Attirer les jeunes dans ces filières Valoriser les forêts et le bois du territoire	

Action 9 - Accompagner le développement durable du bois énergie	
Objectif stratégique : Favoriser le développement d'une filière bois locale dans le cadre d'une gestion durable et multifonctionnelle	
Objectif opérationnel : Développer raisonnablement la filière bois-énergie en utilisant une ressource locale gérée durablement et dans le respect des différents usages de la forêt	
Lien avec d'autres objectifs : • Maintenir, entretenir et développer les réseaux de haies et ripisylves • Inciter à l'usage du bois local • Soutenir et accompagner les entreprises locales	
Contexte : Au vu de la transition énergétique engagée pour atteindre les objectifs nationaux d'ici 2030, soit une augmentation de 50 % de la capacité de production de chaleur avec des énergies renouvelables, le Gers va devoir produire 550 GWh de bois énergie par an soit 113 GWh de plus qu'en 2020. Il convient à ce titre de prendre en compte l'augmentation de l'exploitation de cette ressource dans la charte forestière que cela soit pour les projets locaux ou extérieurs. Actuellement de nombreux projets sont en cours, leur approvisionnement se dimensionne à partir des ressources brutes du territoire sans considérer les projets développés en parallèle. Ainsi ils visent tous la même ressource sans avoir connaissance des exploitations de chacun de ces projets. Cette ressource brute ne tient pas non plus compte de la faisabilité technique du bûcheronnage. Le bois dans les parcelles est parfois inaccessible aux engins et machines, ou bien le rapport technico-économique ne permet pas une exploitation rentable. Afin de favoriser la mobilisation des bois locaux et d'appuyer le développement durable de la filière bois énergie, les collectivités territoriales doivent se montrer exemplaires et intégrer, quand cela est possible, cette solution dans leurs projets.	
Descriptif de l'action : • Accompagner les projets La création de chaufferies collectives et de plateformes de stockage bois énergie pourront être accompagnées en veillant à utiliser une ressource locale ou à proximité immédiate du territoire. Des services comme des analyses d'opportunités, de l'aide à la consultation des bureaux d'études, une relecture des études de faisabilité, une aide pour la constitution de demandes de subventions, un suivi lors des saisons de chauffe, des conseils lors de la première année afin d'évaluer le bon fonctionnement ainsi que des visites techniques d'autres installations seront proposées.	
Pilotes pressentis : CD32	Partenaires : COFOR
Coût prévisionnel : Temps agents	Financements potentiels : Département
Indicateurs de réalisation :	Indicateurs de résultat : - Nombre de projets accompagnés - Surface impactée par les projets - Volume mobilisé/ potentiellement mobilisable - Nombre de chaufferies bois mis en service - Puissance installée (en kW) - Consommation supplémentaire de bois énergie
• Faciliter la mise à disposition de bois aux habitants L'affouage permet à des particuliers d'accéder à du bois de chauffage issu des forêts communales. Afin que les coupes de bois se déroulent dans les meilleures conditions de sécurité et avec le moins	

d'impact sur l'écosystème forestier, des formations et/ou journées techniques pourront être organisées afin de diffuser et rappeler les bonnes pratiques.

Dans le cas des forêts privées, les propriétaires forestiers pourront être mis directement en contact avec des consommateurs via la création d'AMAPs (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) Bois Bûche par exemple.

Pilotes pressentis : Communes	Partenaires : ONF, CNPF, Projet PNR Astarac, COFOR, CFPPA
Coût prévisionnel : Temps agent	Financements potentiels : Communes
Indicateurs de réalisation : Nb de réunions et participants	Indicateurs de résultat : Nb de communes effectuant l'affouage, surface et volume de bois concernés Création effective de l'AMAP (Nombre d'adhérents, de propriétaires et de professionnels intégrant l'AMAP Surface forestière concernée par l'exploitation du bois bûché liée à l'AMAP Volume de bois géré (coupé, stocké, vendu) via l'AMAP)
Résultats attendus Encourager l'utilisation locale du bois dans les projets bois énergie du territoire Suivre et encourager les porteurs de projets à réaliser des installations cohérentes avec le territoire et présentant une efficacité énergétique performante Faciliter les échanges entre forestiers et porteurs de projets à vocation « bois énergie » Accompagner et mettre en relation les différents acteurs (propriétaires et gestionnaires forestiers, entreprises d'exploitation forestière, porteurs de projets collectifs et industriels...) afin de faciliter et augmenter les approvisionnements locaux Communiquer notamment auprès du grand public et des élus sur les projets et la filière bois énergie Alimenter et sécuriser l'approvisionnement des chaufferies du territoire	

4.2.5 | Communication

Action 10 - Organiser des événements, formations et projets pédagogiques
Objectif stratégique : Développer les activités et l'accueil du public en forêt dans le respect de tous les usages de la forêt
Objectif opérationnel : Sensibiliser et communiquer sur l'écosystème forestier, les bons gestes et la réglementation
Lien avec d'autres objectifs opérationnels : • Favoriser l'acceptabilité sociale de la gestion forestière • Former et informer les différents publics • Informer de la réglementation et veiller à son respect • Faire le lien entre les acteurs locaux • Développer une culture forêt-bois
Contexte : L'écosystème forestier et arboricole ainsi que la filière bois ne sont pas bien connus et font face à des idées reçues par le grand public. Des échanges ont besoin de s'installer entre les acteurs de la forêt et du bois et le grand public afin que chacun puisse comprendre les attentes de l'autre. Il est important de se rendre compte des réalités de terrain et d'échanger avec des experts et professionnels locaux. C'est pourquoi plusieurs événements forestiers festifs seront organisés. Les objectifs sont de construire un lieu de rencontre et de dialogue entre le grand public et les professionnels de la filière forêt-bois locale. Plusieurs relais de l'information existent pour les bons gestes et la communication. Tout d'abord, les élus qui ont un triple rôle (propriétaires forestiers éventuels, maîtres d'ouvrages publics, aménageurs du territoire) et sont en contact avec les administrés. Via les enfants dans les écoles et centres de loisir, il est possible de toucher un plus large public. Les enfants transmettent à leurs parents et entourage ce qu'ils ont appris et sont la génération de demain.
Descriptif de l'action : • Événements grand public réguliers Des événements réguliers tels que des cafés forestiers, ciné-débats et visites de chantiers seront proposés avec des interventions de différents partenaires. Les dates pourront s'inscrire dans des événements nationaux et internationaux comme les journées mondiales de la forêt, les Nuits des Forêts, fête de la nature... • Création d'un nouvel événement réunissant plusieurs partenaires : Fête de la forêt et du bois Cet événement sera construit de manière concertée avec les nombreux acteurs forestiers et élus qui souhaitent être impliqués dans l'organisation de l'événement. Ils se réuniront régulièrement pour travailler sur les différentes étapes de l'organisation (conception du programme, communication, choix du lieu, ...). Il pourra être prévu au programme : conférences, balades forestières, contes, démonstrations de machines forestières, animations pour les enfants, ciné-débat... • Participation à des manifestations/événements/réunions de sensibilisation (radio, magazine/presse) Afin de tenir des stands et de communiquer sur le sujet, un kit sera préparé en regroupant la documentation (guides, plaquettes pédagogiques...) et outils ludiques des structures partenaires et avec des panneaux explicatifs de la CFT. Des stands pourront être tenus lors des futures fêtes du PNR,

des événements locaux tels que Ville à Joie organisé par la communauté de communes Astarac Arros en Gascogne et Paysage in Marciac.

Territoire et public cible : Grand public	Durée et période de l'action : 3 ans
Pilotes pressentis : Projet PNR Astarac	Partenaires : Ensemble des organismes partenaires
Coût prévisionnel : Temps des chargés de mission Plaquettes de communication	Financements potentiels : FEADER, Région, Département, Association Nuits des Forêts
Indicateurs de réalisation : Nb d'événements grand public Nb d'intervenants à la fête de la forêt et du bois	Indicateurs de résultat : Nb de participants Nb de rencontres et d'échanges

- Formation des élus par les COFOR

Des thématiques variées pourront être abordées pour préciser les rôles et responsabilités des élus vis-à-vis de la filière forêt bois, lors de la révision et de l'application de l'aménagement forestier. Des sujets thématiques seront abordés comme les obligations légales de débroussaillage, la commercialisation des bois en forêt communale et ses enjeux, l'approvisionnement des chaufferies bois communales, la construction en bois local, l'équilibre agro- sylvocynégétique...

Elles seront élaborées avec l'animateur de la CFT pour répondre au mieux à la problématique du territoire. Elles pourront comprendre des sorties de terrain afin que les élus connaissent mieux les acteurs sur leur territoire.

Territoire et public cible : Elus sur le territoire de la CFT	Durée et période de l'action : 3 ans
Pilotes pressentis : COFOR Occitanie	Partenaires : Projet PNR Astarac
Coût prévisionnel : Temps des chargés de mission	Financements potentiels : Financements internes COFOR
Indicateurs de réalisation : Nb de formations et typologie	Indicateurs de résultat : Nb d'élus sensibilisés

- Programme dans les centres de loisirs et les écoles

Les intervenants et outils pédagogiques seront recensés afin de pouvoir les présenter aux structures accueillant des enfants.

Les centres de loisirs sont des structures proposant des programmes pédagogiques. Construit avec les directeurs/rices des structures, des projets à long terme pourront être imaginés autour de la forêt.

Territoire et public concernée Enfants dans les centres	Durée et période de l'action : 3 ans
Pilotes pressentis : Projet PNR Astarac, Centres de loisirs	Partenaires : communautés de communes, CPIE 32, ONF, CNPF, NEO, CD 32, COFOR, Arbre et Paysage
Coût prévisionnel : Temps agent Matériel pédagogique	Financements potentiels : Région, Département, OFB, MAIF
Indicateur de réalisation : Nb d'interventions dans les centres de loisirs et écoles	Indicateurs de résultat : Nb de programmes mis en place Nb d'enfants bénéficiaires Nb de forêts pédagogiques définies Nb de projets dans ces forêts
• Création d'une forêt pédagogique Dans le cadre du programme "Dans 1000 communes, la forêt fait école" développé par les COFOR, une forêt pédagogique pourra être mise en place au sein d'une forêt communale. Pour appréhender la gestion durable et multifonctionnelle de la forêt et le rôle de leur commune dans celle-ci, les enfants se rendent régulièrement sur leur parcelle, rencontrent des acteurs forestiers, font des propositions pour leur Forêt pédagogique et transmettent la parcelle à un nouveau groupe d'enfants en fin d'année. Les élus de la commune et l'école de Villecomtal-sur-Arros sont intéressés par ce projet. Une présentation aux nouveaux enseignants sera faite en septembre. Après validation de toutes les parties, le dossier pourra être préparé pour un dépôt en janvier 2025. La forêt pédagogique pourra être inaugurée en septembre 2025.	
Territoire et public concernée Enfants	Durée et période de l'action : 2025-2027
Pilotes pressentis : Elus et enseignants de Villecomtal-sur-Arros, COFOR OccitanieProjet PNR Astarac,	Partenaires : Ensemble des partenaires
Coût prévisionnel : Temps agent Matériel pédagogique	Financements potentiels : Département
Indicateur de réalisation : Nb de réunions de préparation	Indicateurs de résultat : Nb d'animations dans la forêt pédagogique et nb d'enfants y participants Nb et typologie de choix de gestion
Résultats attendus : Faire le lien entre le grand public et les professionnels Faire comprendre les problématiques forestières au grand public Sensibiliser les enfants qui seront des relais de l'information	

Action 11 - Communiquer et sensibiliser autour de la CFT et des enjeux et actualités du territoire

Objectif stratégique : Assurer la cohérence de la stratégie pour une gestion durable et multifonctionnelle

Objectif opérationnel : Former et informer les différents publics

Lien avec d'autres objectifs opérationnels :

- Sensibiliser et communiquer sur l'écosystème forestier, les bons gestes et la réglementation
- Favoriser l'acceptabilité sociale de la gestion forestière
- Informer de la réglementation et veiller à son respect
- Développer une culture forêt-bois
- Faire le lien entre les acteurs locaux

Contexte :

Multifonctionnelle, la forêt amène à des perceptions différentes entre ceux qui la gèrent et ceux qui la fréquentent. Pour le grand public, la forêt est souvent perçue comme un bien commun et revêt un caractère sauvage, alors qu'il s'agit d'un milieu dont la gestion doit être choisie par le propriétaire selon les enjeux de celle-ci. Il est important de conserver des espaces en libre évolution et donc sans intervention humaine, jouant un rôle de réservoir pour la biodiversité, alors que d'autres espaces sont à l'amont d'une filière de production de bois ou bien réservés à des activités récréatives. Le respect de la propriété privée n'est pas toujours intégré par les populations. Une véritable prise en compte et un respect réciproque des diverses vocations de la forêt passe par une connaissance de ces dernières. Il est nécessaire de communiquer sur la gestion forestière et la vocation des différents espaces.

Première CFT sur le territoire et sur l'ensemble du département, un recensement des outils de communication, d'une harmonisation du contenu et de la forme sont à effectuer afin de ne pas multiplier.

Descriptif de l'action :

- Infolettres : actualités et diffusion des événements des organismes partenaires

Afin de centraliser les informations autour de la thématique de la forêt et du bois et des actualités de la CFT, une infolettre a été mise en place pendant la phase d'élaboration à destination des membres du comité de suivi (élus, techniciens, professionnels locaux de la filière). Également relai des opérations portées par des partenaires, cet outil sera régularisé de manière bimensuelle et développé à destination du grand public. Les réseaux sociaux du projet de PNR Astarac seront également utilisés.

- Site internet à jour avec mise en ligne d'une cartographie

Sur le site internet du projet de PNR, une page sera consacrée à la charte forestière. Les différents documents y seront accessibles (diagnostic, stratégie et plan d'action).

Les actions seront présentées et des actualités pourront être ajoutées.

- Articles et émissions de radio

Des articles dans la presse locale et dans la Volonté paysanne seront écrits et des interventions dans les radios locales seront programmées afin de tenir au courant des actualités.

- Réalisation de documents de communication du territoire

Afin d'expliquer la charte forestière un document sera mis en page, imprimé en 2 500 exemplaires et distribué sur le territoire. D'autres documents explicatifs sur d'autres enjeux du territoire pourront

être produits comme par exemple la création d'un kit de renseignements rassemblant et synthétisant le maximum d'informations sur la forêt et les organismes qui gravitent autour. Afin d'être le plus à jour possible, ce kit se veut évolutif et pourrait se concrétiser sous la forme de fiches. Il faut alors organiser un groupe de travail dédié à l'élaboration de ce kit de renseignement pour définir et rédiger des contenus, mettre en page des fiches et les diffuser (papier et numérique). Une fiche serait sur les métiers du bois par exemple avec une présentation des savoir-faire du territoire.

- Exposition « L'Arbre en Astarac »

Une exposition mobile ayant pour thème « L'arbre en Astarac » arbodera les thématiques de l'arbre en forêt et arbre hors forêt. Cette exposition sous forme de grandes affiches ou roll-up, pourra être mise à disposition dans les communes et lors d'événements. Ils pourront aborder plusieurs thématiques définies en lien avec le comité technique notamment.

Territoire et public concernée : Grand public sur l'ensemble du territoire	Durée et période de l'action : 3 ans
Pilotes pressentis : Projet PNR Astarac	Partenaires : Ensemble des partenaires
Coût prévisionnel : Temps agent Communication et mise en page Impressions	Financements potentiels : FEADER, Projet PNR Astarac
Indicateur de réalisation : Nb de publications réalisées Nb d'infolettre envoyées Nb de stands tenus Nb d'articles publiés et émissions effectuées Nb de documents réalisés et imprimés	Indicateurs de résultats : Nb de visiteurs sur le site internet Nb de destinataires et d'ouvertures Nb de personnes rencontrées

- Création d'un kit pédagogique autour des arbres, de la forêt et du bois de l'Astarac

1) Groupe de travail pour définir le contenu

Des réunions sont à prévoir pour bien définir le contenu (messages à transmettre) et le nombre de séances. Plusieurs thématiques pourront être abordées comme les sols, la biodiversité et métiers de la forêt et du bois...

2) Elaboration et développement du contenu pédagogique

Afin de construire et tester les animations, il sera proposé des séquences avec des écoles du territoire. Les séquences d'animations seront proposées à plusieurs écoles avec une priorisation pour celles avec une forêt publique à proximité pour proposer des activités en forêt.

3) Création d'une mallette pédagogique

Un kit à partir de séquences d'animation testées dans des écoles du territoire est imaginé. Il serait adapté pour ensuite être utilisable en autonomie avec un guide l'accompagnant proposant des activités. Les éléments constituant la mallette construite en bois du territoire.

4) Elaboration d'un planning de diffusion sur le territoire

Afin que cet outil serve, il sera présenté aux différentes structures accueillant des enfants et il pourra être prêté. Un planning permettra de coordonner.

Territoire et public concernée Scolaires cycle 2 à 3	Durée et période de l'action : 3 ans
Pilotes pressentis : CPIE 32	Partenaires : Projet PNR Astarac, Astarac Patrimoine Innovation, Association Prev'entraide MAIF, ONF, CNPF, Fibois, Arbre et Paysage 32, NEO Centres de formation, CD 32, Centres de loisirs
Coût prévisionnel :	Financements potentiels : Région, Département, OFB, MAIF
Indicateur de réalisation : Nb de réunions Nb d'intervention dans les écoles	Indicateurs de résultat : Nb de participants et typologie Nb d'enfants bénéficiaires Nb d'outils réalisés
Résultats attendus : Mettre en valeur les forêts et espaces naturels du territoire en expliquant des notions de fonctionnement, écologie, gestion, ... des milieux naturels Mettre en avant les dynamiques déjà présentes et tenir informé le grand public mais aussi les professionnels pour créer des synergies et de nouveaux projets dans le respect de l'espace naturel	

4.2.6 | Animation

Action 12 - Animer le programme de la CFT et sa gouvernance
Objectif stratégique : Assurer la cohérence de la stratégie pour une gestion durable et multifonctionnelle
Objectif opérationnel : Animer, mettre en œuvre et évaluer la CFT et sa gouvernance de façon continue
Lien avec d'autres objectifs opérationnels : • Former et informer les différents publics • Faire le lien entre les acteurs locaux • Sensibiliser et communiquer sur l'écosystème forestier, les bons gestes et la réglementation
Contexte : De fin janvier 2023 à juillet 2024, l'élaboration de la CFT de l'Astarac a été menée avec les acteurs locaux. La phase de mise en œuvre du plan d'action doit être animée afin d'assurer sa réalisation de manière concertée. Un suivi des actions tout au long de cette phase de mise en œuvre et une évaluation finale sont nécessaires pour mesurer les impacts directs et indirects de l'outil.
Descriptif de l'action : • Animation et suivi L'animateur/rice doit mettre en œuvre les actions portées par le projet de PNR Astarac en cours de préfiguration et s'assurer que les pilotes pressentis d'autres actions mettent en œuvre les actions. Il/elle a pour rôle d'effectuer une veille informative, de participer aux réseaux et de suivre les travaux en lien avec la forêt. Il/elle sera également en charge de la rédaction de différents documents de suivi (bilans et comptes-rendus). • Coordination Pour le bon déroulé, il sera primordial d'organiser des concertations annuelles avec le COTECH, COPIL et comité de suivi tout en maintenant des groupes de travail et de réflexion sur les thématiques prioritaires du territoire. • Gestion administrative et financière de la démarche Pour la mise en œuvre des actions, l'animateur/rice effectuera ou sera en appui sur les demandes de subventions (montage de dossier et compte rendu). • Accompagnement des acteurs et appui à l'émergence de nouveaux projets Les maîtres d'ouvrages seront accompagnés dans la définition de leurs projets et mis en lien avec les financeurs potentiels par une veille permanente des types d'aides et appels à projets. Une ingénierie financière sera proposée pour l'aide au montage de dossiers. • Evaluation Une fois terminée, chaque action sera évaluée au travers d'indicateurs fixés dans la fiche action correspondante et grâce à l'outil EVAL CFT mis en place par les Communes Forestières. Une fois le premier plan d'action arrivé à son terme (2027), il sera évalué dans sa globalité afin de vérifier qu'il a bien répondu à la stratégie forestière territoriale dans son intégralité. Pour cela des entretiens, enquêtes, bilan quantitatifs/qualitatifs, rapports seront réalisés.

Cela permettra de faire un bilan, d'améliorer les projets pour qu'ils soient les plus pertinents possibles et qu'ils puissent répondre aux attentes des élus et des partenaires financiers.

- Préparation du nouveau plan d'action

A l'aide du bilan et de la stratégie, un nouveau plan d'action sera préparé sur 3 ans pour la période 2027-2030.

Territoire et public cible : Ensemble du territoire de la Charte Forestière Tous les acteurs et habitants du territoire	Durée et période de l'action : 3 ans
Pilotes : Projet PNR Astarac	Partenaires : Ensemble des structures des organismes du comité de suivi
Coût prévisionnel : Coût d'ingénierie Frais de déplacement Charges de structure	Financements potentiels : FEADER, Région, Projet PNR Astarac
Indicateurs de réalisation : Nb de réunions des différentes instances organisées Nb d'actions et d'indicateurs définis Nb de pilotes identifiés	Indicateurs de résultat : Nb et typologie des participants aux instances Nb d'actions de la Charte Forestière mises en place Nb d'indicateurs de suivi EVAL CFT complétés Taux des indicateurs complétés Nb de porteurs de projets accompagnés Nb de dossiers de financements réalisés Nb de document réalisés (rapports d'activités et d'évaluation et un bilan quantitatif et qualitatif...)
Résultats attendus : Dynamiser l'économie locale du territoire Permettre le financement des actions du programme d'actions Caractériser les impacts positifs et négatifs, quantitatifs et qualitatifs de la CFT sur le territoire Identifier les éventuels objectifs non atteints et réadapter le programme d'actions en conséquent	

